

Rapport d'activités

2013



UNIPSO

Table des matières

Le secteur à profit social, une clef pour l'avenir !	5
Présentation du secteur à profit social	7
Des services par et pour l'humain	7
Le secteur à profit social, moteur de l'économie	7
L'ASBL UNIPSO, parce que le profit doit aussi être social !	11
Les missions de l'UNIPSO	13
La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social	13
L'information aux membres	13
Les membres de l'UNIPSO	13
Les organes de gestion de l'UNIPSO	14
Le staff de l'UNIPSO	14
L'UNIPSO, retour sur l'année 2013 !	15
Focus 2013 : www.aides-entreprise-sociale.be	17
Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO	21
Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW)	21
Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)	23
Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES)	23
Comité particulier du Fonds de fermeture d'entreprises (FFE)	24
Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)	24
Conseil supérieur paramédical	24
Consortium de validation des compétences	25
Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)	25
Convention sectorielle du non-marchand	25
Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale	26
Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)	26
La défense et la promotion du secteur en 2013	29
Memorandum UNIPSO	29
Sixième réforme de l'Etat : transferts des compétences	30
Innovation Sociale	31
Les aides à l'emploi (APE)	33
L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords du non-marchand	34
Le cadastre Emploi Non Marchand en FWB : le projet SICE	34
Collaborations et partenariats	35

Les services aux membres	37
Formations pour cadres et directions	37
Facilitateur URE non marchand de Wallonie	40
Projet APSO : en route vers la simplification administrative !	42
Etude vieillissement	44
Groupes de travail (GT)	46
Outils de communication	47
Annexes	49
Annexe 1 : la liste de nos fédérations membres	50
Annexe 2 : la composition des instances	52
Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2013 par le CESW et le CWEHF ayant un impact sur le secteur à profit social	54



Le secteur à profit social, *Une clef pour l'avenir !*



Le secteur à profit social, une clef pour l'avenir !

Le secteur des entreprises à profit social est en pleine croissance.

*Par le développement de ses services par et pour l'humain,
accessibles à tous, il répond à des besoins essentiels de plus en
plus nombreux.*

*Il en devient un moteur important de l'économie en termes
d'emploi et de valeur ajoutée.*

Présentation du secteur à profit social

Des services par et pour l'humain

Le secteur des entreprises à profit social (non marchand) développe des services qui respectent 3 caractéristiques :

- ▶ Répondre à des besoins essentiels de la population, tels que les soins de santé, l'accueil et l'hébergement de personnes fragilisées, l'aide à domicile, l'éducation, la petite enfance, etc.
- ▶ Poursuivre une finalité non lucrative.
- ▶ Bénéficier en partie de ressources collectives afin de garantir la qualité et l'accessibilité financière de ses services à la population.

Le secteur à profit social, moteur de l'économie

Depuis plusieurs années le secteur à profit social (non-marchand) s'est considérablement développé en Wallonie comme dans l'ensemble du pays. Des entreprises dynamiques et innovantes comptabilisent des milliers de travailleurs et répondent à de nombreux besoins. Outre un rôle social essentiel, elles ont également un impact économique considérable.

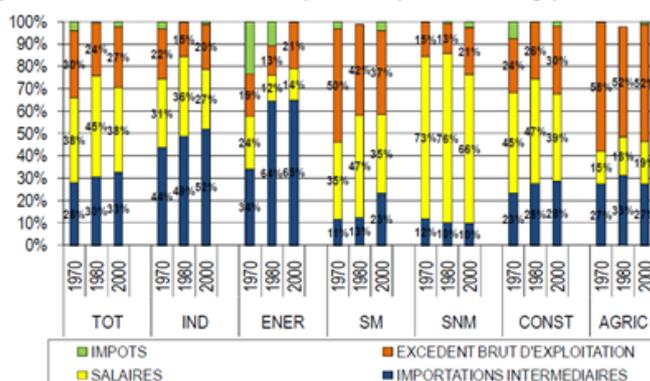
1. Acteur incontournable de la vie économique

Le secteur à profit social se compose de 9.646 entreprises en Wallonie proposant des services à la population en matière de santé, d'éducation, d'action sociale, de culture, etc. Pour garantir l'accessibilité et la qualité de ces services fondamentaux, les entreprises bénéficient pour partie de ressources collectives. Globalement, les ressources des entreprises à profit social se composent pour 28% de recettes provenant de la vente, pour 54% de ressources publiques, pour 14% de dons et cotisations.

Ces entreprises emploient plus de 200.000 travailleurs. Parmi celles-ci, 350 comptent plus de 100 travailleurs et 49 plus de 500 travailleurs. Il s'agit donc aussi de gros employeurs ayant un impact important sur le marché de l'emploi. Au-delà de l'emploi, les entreprises à profit social dynamisent le tissu économique local par des investissements en construction, rénovation, achat d'équipements spécifiques, didactiques, pédagogiques et médicaux. Elles créent également des externalités positives au bénéfice des autres entreprises. Leur activité engendre des emplois indirects dans l'informatique, la bureautique, l'horeca, etc. Elles soutiennent la disponibilité professionnelle des travailleurs (crèche, aide à domicile, MR/MRS, etc.), améliorent leurs compétences (enseignement et formation) et veillent à leur santé (hôpitaux).

La structure des coûts de production est également particulière puisque 66% sont dévolus aux salaires pour seulement 38% dans l'ensemble de l'économie. Cette spécificité est importante pour nourrir les débats sur les dispositifs d'aide à l'emploi et/ou l'indexation des salaires.

Graphique 1-2 : Structure du coût cumulé de production par secteur - Belgique 1970, 1980 et 2000



Source: BNB

Ces entreprises améliorent les conditions de vie des citoyens, renforcent la cohésion sociale mais elles génèrent également de la richesse économique au même titre que les autres secteurs d'activité. Selon l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), le secteur à profit social crée 19% de la valeur ajoutée totale en Wallonie, soit 15,4 milliards € (Source : ICN – VA Brute 2011). Les secteurs de l'enseignement et de la santé en sont les principaux contributeurs.

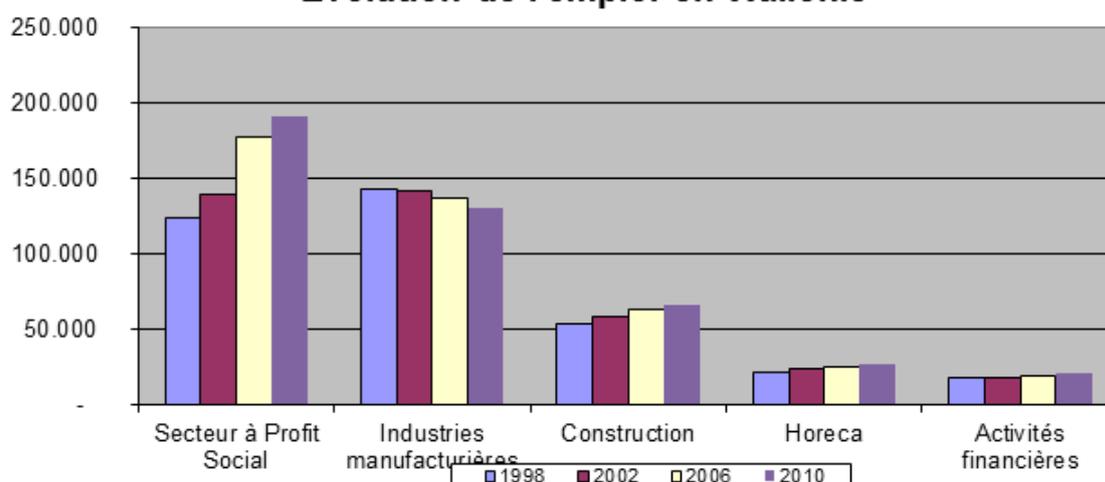
2. Le développement de l'emploi

Le secteur à profit social représente 20% de l'emploi total wallon, soit 204.052 travailleurs¹. Ces travailleurs offrent des biens et des services qui répondent aux besoins fondamentaux de la population. Il s'agit essentiellement d'emplois non délocalisables nécessitant à la fois du personnel relativement peu qualifié et des postes exigeant une grande expertise.

Il comporte 75% de femmes, 53% de temps partiels, 74% d'employés dans le secteur privé. L'âge moyen est de 40 ans. Les travailleurs se retrouvent essentiellement dans le secteur hospitalier (31%), l'hébergement de personnes âgées (17%) et les services d'aide à domicile (7%). Le dispositif d'aide à l'emploi APE concerne 23.204 travailleurs. Dans certains secteurs tels que l'insertion socioprofessionnelle ou les gardes à domicile, 80 à 90% de l'emploi relève du dispositif APE.

Ces dernières années, l'emploi a connu une forte augmentation, près de 3% par an, en contraste avec les difficultés que connaissent les autres secteurs de l'économie. Cette évolution positive devrait se poursuivre selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan. Entre 2012 et 2018, la croissance annuelle moyenne serait de 2,1% pour 0,5% dans le reste de l'économie.

Evolution de l'emploi en Wallonie



Selon certains, il y aurait même trop d'emploi dans le secteur en Wallonie ! La réalité est plus complexe. Bien que le pourcentage d'emploi dans le secteur à profit social en Wallonie soit supérieur à la moyenne nationale, son importance relative en fonction de la population est en revanche inférieure à la moyenne nationale. S'agissant de services à la population, l'emploi à profit social n'est donc pas "trop" important par rapport aux autres régions du pays. Sa part plus importante dans l'emploi régional est davantage due à un taux d'emploi plus bas dans les autres secteurs de l'économie.

Par ailleurs, le Baromètre associatif 2013 de la Fondation Roi Baudouin souligne que si les associations ont été épargnées au début de la crise, elles souffrent à présent de ces conséquences sociales et financières. Tandis que les besoins grandissent, 60% des associations ont été contraintes de réduire leurs coûts en 2013 et 55% estiment qu'elles devront encore le faire en 2014.

¹ Hors enseignement, soit 119.620 travailleurs

3. Des réponses aux besoins fondamentaux des citoyens

Les entreprises à profit social sont actives dans de multiples domaines couvrant les besoins essentiels de la population tout au long de la vie. Les domaines observés sont les hôpitaux, les maisons médicales et services de santé, les services d'aide et de soins à domicile, les services d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, les services d'accueil de l'enfance, de l'aide à la jeunesse, les services d'aide aux personnes handicapées, les entreprises de travail adapté, les clubs sportifs, les associations du secteur socioculturel, les établissements d'enseignement, les organisations d'actions sociales, etc.

Bien que le grand public n'en ait pas toujours conscience, les activités de ces entreprises ont, ou auront un jour, un impact et une place essentielle dans leur vie quotidienne et celles de leurs proches :

- ▶ Les institutions hospitalières gèrent plus de 23.000 lits en Wallonie (hôpitaux généraux, psychiatriques et universitaires).
- ▶ Les places disponibles dans les milieux d'accueil de l'ONE pour les enfants de 0 à 3 ans sont au nombre de 30.473, et le taux de couverture atteint 30% mais les disparités entre provinces sont importantes.
- ▶ Durant l'année scolaire 2010-2011, 658.506 jeunes domiciliés en Wallonie ont fréquenté un des trois niveaux de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles : 138.777 pour le maternel, 247.856 pour le primaire, et 271.873 pour le secondaire.
- ▶ En alphabétisation, les réseaux associatifs ont dispensé des cours à 7.439 apprenants.
- ▶ Les services, privés et publics, d'aide aux familles et aux personnes âgées ont presté 5.987.233 heures auprès de 45.572 bénéficiaires en 2009 (hors communauté germanophone) (SPW – DG05).
- ▶ Plus de 53% des lits de MR/MRS/Résidence service/Cours séjour relèvent du secteur à profit social (privé et public), soit 25.192 lits MR, 12.010 lits MRS, 908 lits RS et 1.079 lits CS (DGO5-DGASS 2012).
- ▶ 371 services spécialisés dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement ont accueilli 9.624 personnes handicapées en 2012 (Rapport Activités AWIPH).
- ▶ 55 entreprises de travail adapté (ETA) employant plus de 7.000 personnes handicapées.
- ▶ 180 réseaux de bibliothèque, 115 centres culturels et 205 ASBL d'éducation permanente en Fédération Wallonie Bruxelles.

4. Entreprises à profit social, partenaires du développement durable de la Wallonie

Face aux défis démographiques, sociaux et économiques que connaît la Wallonie, les entreprises à profit social ont un rôle essentiel à tenir pour créer de la prospérité en faveur de l'ensemble de la population.

- ▶ L'évolution démographique et le vieillissement de la population (3,8 millions d'habitants en 2025)

Répondre aux besoins actuels et futurs de la population exige de développer les services de base à la population. La population wallonne devrait augmenter de 230.000 personnes d'ici 2025. Autant de personnes qui auront recours à des services de base réalisés par les entreprises à profit social. Le vieillissement de la population nécessite une adaptation des soins de santé, de nouvelles places dans les maisons de repos et un développement des services d'aide et de soins à domicile. L'augmentation du nombre d'enfants nécessite également la création de nouvelles places dans les crèches.

- ▶ Le taux de risque de pauvreté (19,2% en 2011)

Garantir l'accessibilité de l'ensemble de la population à des services de qualité représente un enjeu important. Le taux de risque de pauvreté en Wallonie est interpellant. Pour les plus de 65 ans, il s'élève même à 22,6%. Par conséquent, le vieillissement de la population risque d'augmenter le nombre absolu de pauvres en Wallonie. Il est nécessaire de garantir le respect de leurs droits fondamentaux pour qu'ils puissent "bien vieillir" en Wallonie.

- ▶ Le taux de chômage (11,2% au 3^e trimestre 2013)

Face au taux de chômage excessif et structurel en Wallonie, il est nécessaire de développer des dispositifs de mise à l'emploi. Or ces dispositifs sont facilement réalisables dans le secteur à profit social où ils permettent à la fois de soutenir la politique sociale et de lutter contre le chômage.

Une réponse globale aux défis quotidiens et enjeux pour demain de la population nécessitent des infrastructures et équipements suffisants mais aussi la mise en œuvre d'un Plan d'envergure, concerté avec les acteurs du secteur, visant à soutenir le recrutement du personnel, sa formation et son encadrement afin de garantir la qualité et le volume de l'offre de services.



L'ASBL UNIPSO,

Parce que le profit doit aussi être social !



L'ASBL UNIPSO,

Parce que le profit doit aussi être social !

Confédération patronale intersectorielle et pluraliste, l'UNIPSO et son équipe de 13 collaborateurs représentent, informent, promeuvent et défendent les fédérations d'employeurs du secteur à profit social.

Les missions de l'UNIPSO

La défense, la représentation et la promotion du secteur à profit social

L'Union des Entreprises à Profit Social (UNIPSO ASBL) défend les intérêts communs des organisations qui poursuivent un but non lucratif. Elle soutient les employeurs dans leur rôle d'opérateurs de services pour en garantir l'accessibilité et la qualité auprès des bénéficiaires. Interlocutrice de référence pour les pouvoirs politiques et les autres acteurs socio-économiques, l'UNIPSO se positionne comme un partenaire à part entière dans le dialogue social, la concertation interprofessionnelle et le développement de politiques nouvelles.



Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- ▶ Défend le fonctionnement du secteur à profit social auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs socio-économiques.
- ▶ S'engage dans la concertation sociale, représente et défend les intérêts patronaux intersectoriels au sein de différents mandats.
- ▶ Promeut le développement du secteur à profit social et les solidarités qui y sont liées.
- ▶ Encourage le développement de synergies entre secteurs.
- ▶ Se positionne comme force de proposition auprès des pouvoirs publics afin d'adapter l'offre de services à profit social aux évolutions sociétales.

L'information aux membres

Pour défendre efficacement le secteur à profit social, l'UNIPSO se doit de disposer d'informations précises, propres à étayer ses prises de position et celles de ses membres.

Dans le cadre de cette mission, l'UNIPSO :

- ▶ Réalise des études.
- ▶ Analyse et synthétise l'information sur des dossiers d'actualité.
- ▶ Diffuse l'information via son site internet et ses périodiques (PEP'S et UFH).
- ▶ Assure une communication directe avec ses membres, notamment via les groupes de travail.

Les membres de l'UNIPSO

L'UNIPSO compte 32 membres, fédérations d'employeurs publics et privés, actives dans les secteurs suivants :

- ▶ Hôpitaux universitaires, psychiatriques, généraux et spécialisés.
- ▶ Etablissements et services de santé : maisons de repos et/ou de soins, crèches et services d'accueil de l'enfance, maisons médicales, services de santé mentale, centres de santé, inspections médicales scolaires, centres de planning familial.
- ▶ Services d'aide et de soins à domicile.
- ▶ Etablissements et services d'éducation et d'hébergement : aide à la jeunesse, aux personnes handicapées.
- ▶ Entreprises de travail adapté.

- ▶ Secteur socioculturel : jeunesse, sport, éducation permanente, ONG, insertion socioprofessionnelle, bibliothèques et médiathèques, tourisme non commercial, centres culturels, radios et télévisions locales.
- ▶ Enseignement : pour le personnel de maintenance et administratif et l'accueil pré- et post-scolaire.
- ▶ Organisations d'actions sociales : mutualités, Croix-Rouge.

La plupart des fédérations membres de l'UNIPSO siègent, directement ou indirectement, en commissions paritaires ou au Comité C, dans les fonds sociaux "Maribel" et "Groupes à risque".

Vous trouverez la liste complète des membres en annexe 1.

Les organes de gestion de l'UNIPSO

Les représentants des fédérations dans les organes de gestion de l'UNIPSO traduisent la stratégie et les points de vue des employeurs à profit social. Les organes de gestion de l'UNIPSO sont les suivants:

- ▶ L'Assemblée générale, composée de 2 représentants par fédération membre de l'UNIPSO
- ▶ Le Conseil d'Administration, composé de 30 administrateurs au maximum
- ▶ Le Bureau, composé de 9 membres maximum choisis au sein du Conseil d'Administration

Vous trouverez la liste complète des instances de l'UNIPSO en annexe 2 (arrêtée au 31 décembre 2013).

Le staff de l'UNIPSO

Au 31 décembre 2013, l'équipe de l'UNIPSO, coordonnée par Dominique Van de Sype, Secrétaire général, était composée de :

- ▶ Quatre Conseillers juridiques : Frédéric Clerbaux, Hélène Derbaudrenghien, Elise Lay et Anne-Laure Matagne
- ▶ Un Conseiller économique : Bruno Gérard
- ▶ Une Conseillère en énergie : Muriel Jadoul
- ▶ Deux Conseillères en formation : Sophie Vassen et Cécile de Préval (projet GO For)
- ▶ Une Chargée d'études : Caroline Jansen
- ▶ Un Conseiller germanophone : Christoph Aussems
- ▶ Deux collaborateurs chargés du pôle secrétariat/communication : Marc Héraly (Responsable) et Geoffrey Morbois



L'UNIPSO

Retour sur l'année 2013 !

L'action de l'UNIPSO est orientée autour de trois missions de base :

Représenter – Défendre – Informer

Vous trouverez dans cette partie un aperçu des principales actions menées durant l'année 2013



**Focus 2013 : www.aides-entreprise-sociale.be,
pour tout savoir sur les aides à l'emploi et les aides
européennes dans le secteur à profit social !**

Pour les acteurs du secteur à profit social, connaître et comprendre les différentes mesures qui peuvent les soutenir dans le développement de leur(s) structure(s) est essentiel. Rechercher une information complète, claire et pertinente n'est pas toujours chose aisée parmi le nombre important de sites et portails dédiés aux aides et soutiens en tous genres.

Le site internet www.aides-entreprise-sociale.be reprend une information à la fois juridique et pratico-pratique ciblée pour avertir, documenter et accompagner les gestionnaires d'entreprises à profit social.

Focus 2013 : www.aides-entreprise-sociale.be

Un nouveau site internet reprenant les aides à l'emploi et les aides européennes pour les entreprises à profit social

Les aides à l'emploi sont particulièrement importantes pour le financement des entreprises du secteur à profit social.



Il a été constaté que l'information disponible sur les sites et portails des administrations était souvent trop générale, incomplète ou inadaptée au secteur à profit social. C'est pourquoi, les membres de l'UNIPSO demandent depuis longtemps la création d'un outil regroupant les informations et les documents relatifs à ces aides.

Pour répondre à cette demande, l'UNIPSO a mis sur pied dès 2012, avec le soutien du Ministre-Président Rudy Demotte et d'eWBS, la création d'un site internet consacré aux aides financières dans le secteur à profit social.

Ce projet a pour vocation de rassembler en un seul lieu l'information sur les aides financières et d'aider les employeurs du secteur à profit social dans leurs recherches de financement(s).

Réalisations en 2013

Le travail de conception du site Internet www.aides-entreprise-sociale.be initié en 2012 s'est poursuivi en 2013, tant au niveau de la structure que du graphisme.

Les contenus ont été élaborés et finalisés. Le site internet reprend actuellement les aides suivantes :

Aides à l'emploi	Aides européennes
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mesures wallonnes : APE et PTP ▶ Mesures fédérales : Activa, SINE, Article 60 et Maribel social 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation générale du cadre financier européen ▶ Appels d'offre européens

En juin 2013, le site internet www.aides-entreprise-sociale.be a été mis en ligne à l'occasion d'un évènement consacré aux aides à l'emploi et aux aides européennes. Cette matinée d'étude dont l'objectif était de faire le point sur la place de l'emploi dans le secteur à profit social d'une part, et d'informer le secteur sur les actualités des aides à l'emploi et des aides européennes développées sur le site internet d'autre part, a réuni plus de 150 personnes aux Moulins de Beez.

Des actualités sont également régulièrement mises à jour. Une newsletter, composée des actualités et d'autres informations diverses, a aussi vu le jour en 2013. Cette première newsletter a été envoyée fin septembre.

En septembre 2013, d'autres formations plus spécifiques concernant les APE ont été organisées, au cours desquelles le site Internet a été présenté. Cela a contribué à améliorer la notoriété du site.

La régionalisation des matières liées à l'emploi a déjà commencé fin 2013 avec la pré-régionalisation de la réduction ONSS pour les contractuels subventionnés (travailleurs APE pour la Wallonie et ACS pour Bruxelles). La volonté de l'UNIPSO est que le site internet devienne un lieu d'information sur les nouveautés et changements qui vont s'opérer suite au transfert de compétences.

En 2014, la partie européenne va également s'enrichir d'une rubrique dédiée à la nouvelle programmation 2014-2020.

Le site évolue constamment en fonction des remarques des internautes. Une rubrique "Foire aux questions" (FAQ) est d'ailleurs en projet de construction.

Quel bilan après les premiers mois de mise en ligne ?

Chiffres relatifs à la période du 18 juin au 31 décembre 2013 (selon Google Analytics)

Visites	Visiteurs uniques	Pages vues	Pages/visite	Taux de rebond	Nouvelles visites
3.297	2.241	4.843	2,99	48,32%	67,72%

Nombre de visites

Le nombre de visites est conforme aux attentes par rapport aux premiers mois de fonctionnement. La satisfaction se situe essentiellement par rapport au taux de rebond, relativement faible. On constate cependant un certain pourcentage de visites fantaisistes (plus ou moins 3% de visiteurs provenant de l'étranger), ce qui peut fausser légèrement les indicateurs du nombre de pages par visite.

Dans les graphiques de comportement, on peut observer les pics de visite suivants :

- ▶ Journée de lancement du site du 18 juin : pics atteints les jours qui suivent l'évènement.
- ▶ Publication et diffusion du document sur les modifications APE "Tout sur les nouveautés APE entrées en vigueur au mois d'août!" Il est constaté que ce document a eu une portée importante.
- ▶ Publication de la newsletter
- ▶ Formations APE : trois journées de formation sur l'APE ont été données par l'UNIPSO (en septembre, octobre et novembre). À cette occasion, une documentation correspondant au contenu APE sur le site Internet a été distribuée aux participants (le site étant en outre mentionné par le formateur). Une augmentation des visites les jours qui ont suivi ces formations a été constatée.

Réseaux sociaux

Peu de visiteurs se sont connectés via Facebook et les autres réseaux sociaux. Cela s'explique par le manque de présence du site sur ces réseaux sociaux. À l'avenir, il faudrait réfléchir à la manière dont nous souhaitons utiliser les réseaux sociaux pour augmenter la notoriété du site Internet.

Référencement

Les tests que nous avons faits sur quelques mots-clés tapés dans Google démontrent que le site n'est actuellement pas suffisamment référencé. Cela s'explique notamment par sa nouveauté, sa spécificité et la présence des sites publics ou para-publics reprenant des informations sur les aides à l'emploi.

Appréciation qualitative

L'UNIPSO a reçu des retours positifs de certains gestionnaires d'association rencontrés dans le cadre de ses fonctions habituelles. D'une manière générale, ils considèrent le site comme un outil agréable et bien conçu. Ils sont contents de profiter d'une réactivité quant aux nouveautés et de trouver des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

Des questions sont également reçues directement via la rubrique "Contact" du site Internet. Elles sont généralement un approfondissement ou une interprétation des contenus publiés sur le site, ce qui démontre leur pertinence par rapport aux situations vécues par les entreprises sur le terrain.

Pages visitées

Les trois pages d'aides les plus visitées sont :

- ▶ APE
- ▶ PTP
- ▶ Activa

Pour APE et Activa, il s'agit d'aides importantes pour le secteur. En outre, ces dernières ont fait l'objet d'actualités au cours de la période analysée.

Pour PTP, c'est une surprise. Une des explications est la complexité du dispositif PTP et le fait que peu d'information figure sur le site Internet du FOREM.

Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO

En tant que fédération représentative d'employeurs, l'UNIPSO siège dans différents lieux de concertation et de décision dans lesquels elle est amenée à représenter et à défendre les intérêts communs des employeurs du secteur à profit social.

Vous trouverez ci-après un aperçu des différents mandats occupés par l'UNIPSO en 2013.

Une représentation active et concertée du secteur : les mandats de l'UNIPSO

Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW)

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW, anciennement CESRW) est l'organisme paritaire régional de consultation et de concertation sociale qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales. Le dialogue créé par le CESW est au centre de la stratégie et de la politique économique et sociale wallonne.

Le premier lieu de dialogue et de rencontre entre les représentants des organisations patronales et syndicales se situe au niveau des 9 Commissions du CESW où les projets d'avis sont élaborés. Ces commissions débattent aussi des enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

Reconnue en 2002 comme organisation patronale représentative par les organisations patronales déjà représentées au CESW (EWCM², FWA³ et UWE⁴), l'UNIPSO siège depuis 2005 à l'Assemblée Générale du CESW. En 2011, l'UNIPSO est devenue membre du Bureau du CESW sur un mandat UCM. Depuis juin 2013, l'UNIPSO y détient un mandat à part entière.



L'UNIPSO possède en outre un mandat au sein des différentes commissions où elle défend et présente les positions des employeurs du secteur à profit social dans divers dossiers les concernant. Parmi ces commissions, la Commission de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (AIS) revêt une importance particulière pour le secteur à profit social de par les thématiques qui y sont traitées.

Dossiers transversaux

Plan Marshall 2022

L'UNIPSO a suivi, via les travaux du CESW, l'évolution du texte de la "Dynamique Horizon 2022 - Urgence et audace" proposé en 2012 vers le "[Plan Marshall 2022 - Le cœur et les appuis](#)", proposé mi 2013. Ce texte reprend la stratégie du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les 10 prochaines années. Elle est déclinée en 2 lignes de forces qui constituent le cœur de la dynamique (économie et éducation-formation-emploi). Ces lignes de forces sont déclinées en plusieurs mesures d'appui dont celles relatives à l'aide aux personnes dépendantes. Ces mesures visent notamment à faire face au défi démographique du vieillissement de la population (ex : encourager le maintien à domicile des personnes âgées, augmenter l'offre d'aide et de soins à domicile, optimiser la cohérence et les interactions des différentes lignes de soins de santé et de prévention, etc.).

Cette 2^e version de la stratégie a fait l'objet d'une analyse approfondie de l'UNIPSO qui a notamment fait part de son insatisfaction quant à l'évolution du texte, ne prenant plus en compte des éléments essentiels pour le secteur à profit social (défis démographiques intégrés uniquement sous l'angle de l'emploi et de la formation, disparition des enjeux et mesures liés au domaine de la santé de la stratégie, absence d'approche qualitative et de lien avec le transfert de compétences, etc.). Ces remarques ont fait l'objet de courriers spécifiques directement envoyés aux politiques concernées.

² EWCM : Entente Wallonne des Classes Moyennes

³ FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

⁴ UWE : Union Wallonne des Entreprises

Transfert de compétences

Au sein du CESW, 4 groupes de travail ont été constitués pour traiter des thématiques spécifiques relatives au transfert de compétences (emploi - loi spéciale de financement - matières sociales et de la santé - allocations familiales).

En 2013, les travaux de ces GT, entamés en 2011, ont notamment permis de poursuivre l'état des lieux de la gestion actuelle des compétences, d'envisager les transferts au sein des entités fédérées et de porter une réflexion sur la (re)définition des politiques.

Principaux travaux des commissions

Outre les dossiers transversaux explicités ci-avant, voici les principaux travaux développés au CESW dans lesquels l'UNIPSO s'est particulièrement impliquée en 2013:

Commission AIS (action et intégration sociale, services collectifs et santé).

- ▶ **Services d'intérêt économique général (SIEG) – Services sociaux d'intérêt général (SSIG) et aides d'état** : analyse de ces notions en droit et conséquences pour les services à profit social en Belgique.
- ▶ **Plan Marshall 2.vert - rapport de suivi 2013** : audition de Monsieur A. Vaessen, Délégué spécial au Gouvernement et examen de la mise en œuvre de l'Axe VI – Conjuguer emploi et bien-être social en vue d'un positionnement sur le volet "emploi" et sur le volet "infrastructures".
- ▶ **Plate-forme wallonne d'échange électronique en matière de santé** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Mixité dans les organes consultatifs** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Services d'aide et de soins aux personnes prostituées** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Projet de décret relatif à l'harmonisation des procédures de subventions et des rapports d'activités** : élaboration d'un avis.
- ▶ Suivi des travaux de l'**Observatoire wallon de la santé** et de son Conseil scientifique (notamment ceux du Groupe de travail "vieillesse").
- ▶ **Projet de l'AGW relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère** : présentation cabinet de la Ministre Tillieux et DG05 et élaboration d'un avis.
- ▶ **Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives aux accords sociaux dits du "non-marchand"** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Reconnaissance d'un réseau de lutte contre la pauvreté** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Projet de décret et projet d'AGW relatifs aux centres et fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale** : élaboration d'un avis.

Commission EFE (emploi, formation et éducation)

- ▶ **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant exécution du décret APE** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Stages de transition** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Bassins de vie "enseignement – formation – emploi"** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Décrets "emploi"** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Formation en alternance et formation professionnelle** : élaboration d'un avis.
- ▶ **Cadastre de l'emploi non marchand en Wallonie** : présentation d'eWBS et élaboration d'un avis.

Vous trouverez, en annexe 3, un aperçu des principaux avis adoptés par le CESW en 2013 et intéressant le secteur.

Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)

Le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) contribue à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes. Il rassemble des représentants des partenaires sociaux, des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes ainsi que des 4 principaux partis politiques francophones.

Le CWEHF a pour mission de formuler des avis et recommandations sur toute question relative à l'égalité hommes-femmes, proposer des moyens à mettre en œuvre pour accomplir sa mission, rendre des avis sur les mesures réglementaires, suivre la problématique de l'égalité hommes-femmes dans les autres niveaux de pouvoir.

L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein du Conseil depuis septembre 2012. En 2013, forte de sa représentativité d'un secteur employant 75% de femmes, constitué d'associations militantes en faveur de l'égalité entre hommes et femmes ou soutenant indirectement la disponibilité des femmes et des hommes sur le marché du travail, l'UNIPSO s'est impliquée activement dans les travaux du CWEHF en participant à la rédaction des trois avis suivants :

- ▶ Avant-projet de décret promouvant la **présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs** ([Avis n°33 du 12/07/2013](#)).
- ▶ Avant-projet de décret visant à promouvoir une **participation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des associations** ([Avis n°32 du 12/07/2013](#)).
- ▶ Avant-projet de décret destiné à promouvoir une **représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administrations des organismes privés** ([Avis n°31 du 10/06/2013](#)).

Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES)

Le Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) rassemble les représentants des entreprises d'économie sociale et des interlocuteurs sociaux wallons. Sa mission principale est de remettre, sur demande ou d'initiative, des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

En 2013, l'UNIPSO a également participé aux travaux du CWES. Ceux-ci ont notamment porté sur les dossiers suivants :

- ▶ **Évaluation** annuelle de l'exécution du **décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale**
- ▶ **6^e réforme institutionnelle** : échange et information relative aux matières relatives à l'économie sociale
- ▶ Projet de l'AGW relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux ASBL et aux sociétés à finalité sociale actives dans le **secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation** : élaboration d'un avis
- ▶ Présentation de l'étude du Centre de l'Économie sociale sur les **dispositifs de reconversion des travailleurs**.

Comité particulier du Fonds de fermeture d'entreprises (FFE)

Le Comité (de gestion) particulier Fonds de fermeture d'entreprises (FFE), géré par l'Office National pour l'Emploi (ONEM), est chargé de la gestion du Fonds de fermeture pour les entreprises non marchandes et les professions libérales. D'une part, le comité doit décider s'il y a fermeture d'entreprise et donc s'il doit intervenir. D'autre part, il donne annuellement un avis sur la cotisation dont les employeurs seront redevables au Fonds de fermeture pour l'année suivante.

L'UNIPSO dispose d'un mandat (via l'UNISOC) au sein de ce Comité.

En 2013, le Comité particulier a traité 78 dossiers de fermetures d'entreprises non marchandes ou de professions libérales.

Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)

Le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) a pour fonction d'établir des référentiels communs à l'ensemble des opérateurs de l'enseignement et de la formation afin de permettre à tous les apprenants d'acquérir les mêmes compétences quel que soit l'opérateur d'enseignement ou de formation. Cette évolution vers un cadre commun de certification permet de jeter des ponts entre l'enseignement et la formation professionnelle et favorise par ailleurs la mobilité des apprenants entre les opérateurs de formation et les filières qualifiantes de l'enseignement.

Le SFMQ comprend une Chambre des métiers, une Chambre de l'enseignement et de la formation, et une Chambre de concertation et d'agrément. C'est au sein de la Chambre des métiers que l'UNIPSO exerce son mandat. En 2013, les travaux de la Chambre des métiers ont essentiellement porté sur :

- ▶ Son organisation : la Chambre des métiers a affiné le contenu de son guide méthodologique en fonction de l'évaluation de la phase expérimentale (adaptation du logigramme, vade-mecum et règlement d'ordre intérieur).
- ▶ Une demande d'analyser si certains secteurs du secteur à profit social souhaitaient revoir les profils métiers qui les concernent. L'UNIPSO a transmis cette demande aux différents secteurs mais aucun d'entre eux ne semblaient prêts.

Conseil supérieur paramédical

Le Conseil supérieur paramédical a pour objectif de remettre des avis sur demande ou d'initiative au Conseil général de l'Enseignement Supérieur. Les sujets développés au sein de ce Conseil sont l'analyse de dossiers d'équivalence de diplômes, l'élaboration d'avis sur la formation initiale liée aux métiers de ce conseil ainsi que la réalisation de référentiels de compétences.

L'UNIPSO exerce un mandat de suppléant par l'intermédiaire de l'UWE, membre effectif au Conseil supérieur paramédical.

En 2013, le Conseil a notamment travaillé à l'élaboration des référentiels "compétences" pour les spécialisations dans les métiers de la santé et à l'analyse de l'arrêté "passerelles". L'UNIPSO a suivi les travaux de ce Conseil et transmis les informations aux membres (GT formation).

Consortium de validation des compétences

Le Consortium de validation des compétences, comme son nom l'indique, implique la collaboration entre plusieurs institutions (Bruxelles Formation, Enseignement de Promotion sociale, FOREM, IFAPME et SFPME) dans le processus de validation. L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein de la Commission consultative et d'agrément (CODA). Cette Commission est chargée d'émettre des avis ou des recommandations concernant le processus de validation des compétences, de transmettre annuellement une note d'orientation stratégique, de remettre une évaluation annuelle sur base du rapport d'activités et autres données fournis par le Consortium, d'émettre des avis ou des recommandations et d'émettre un avis concernant les demandes d'octroi, de renouvellement, de suspension ou de retrait d'agrément des centres de validation.

En 2013, l'UNIPSO a suivi les travaux de la Commission consultative et d'agrément. Elle a transmis les informations à ses membres via son GT Formation, notamment en ce qui concerne la validation des compétences en entreprise et la validation des compétences sur dossiers. L'UNIPSO a transmis également les demandes quant aux métiers qui la concernent.

Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)

L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois.

En 2013, l'UNIPSO a joué un rôle de coordination auprès des représentants des organisations patronales en préparation des réunions du Conseil d'administration de l'APEF.

Convention sectorielle du non-marchand

Les ASBL APEF et FE.BI, comme les fonds d'autres secteurs, sont liées par une convention sectorielle cadre. Pour le secteur à profit social, la convention se décline en 2 conventions spécifiques :

- ▶ *L'une avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) permettant de réaliser des formations en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale dont la prise en charge financière est couverte de moitié par la FWB.*
- ▶ *L'autre avec la Wallonie, le FOREM, le Conseil Régional de la Formation (CRF secteur public) et l'IFAPME, dont les actions principales sont déclinées en plusieurs fiches actions.*

Suite à la signature de la convention cadre en 2011, des négociations ont eu lieu entre le FOREM et les Fonds sociaux afin de conclure la convention spécifique. Cette dernière n'a pas été conclue en 2012. Suite à la réforme du FOREM, la formation des travailleurs ne fait plus partie de ses missions. Dorénavant, cette réforme impose au FOREM de concentrer son action sur les demandeurs d'emploi.

L'UNIPSO a sollicité ses relais auprès du banc patronal siégeant au Comité de gestion du FOREM et a permis d'obtenir une dérogation et ainsi débloquent l'activation de cette convention et surtout permettre la mise en place de formations pour les travailleurs du secteur. Via son GT Formation, l'UNIPSO a également présenté les fiches-actions de la convention spécifique FOREM-CRF-Fonds sociaux, IFAPME et Wallonie et les enjeux qu'elles recouvrent.

Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale

La Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale traite des demandes d'agrément, de renouvellement ou de retrait, dans les domaines des entreprises d'insertion, des agences-conseils et des Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de Proximité à Finalité Sociale (IDESS). Elle peut également donner son avis, sur initiative ou sur demande du Ministre compétent, sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des entreprises.

L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein de cette commission afin de suivre l'évolution des IDESS et d'acquérir une meilleure connaissance des enjeux du secteur de l'économie sociale.

Suite à l'adoption du nouveau décret et de l'arrêté sur les entreprises d'insertion, les conditions d'agrément ont été modifiées. Toutes les entreprises d'insertion doivent donc repasser devant la Commission.

Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)

Le CEDAG est un réseau d'associations d'intérêt général des pays membres de l'Union européenne. Ses membres sont des coordinations nationales et des associations nationales ou régionales qui représentent ensemble plus de 50.000 associations. Créé en 1989, le CEDAG a pour mission de faire entendre le secteur associatif au niveau européen sur les questions communes à l'ensemble des associations. L'UNIPSO est membre du CEDAG depuis mai 2011.

En 2013, le Comité européen des associations d'intérêt général a subi un remaniement de ses instances. L'UNIPSO, déjà membre de l'Assemblée Générale, est devenue également membre du Conseil d'Administration. À cette occasion, le CEDAG a entrepris une réflexion portant sur sa "raison d'être", en identifiant sa place et son rôle au niveau de la société civile européenne.



Dans un cadre budgétaire restreint et avec une capacité de fonctionnement réduite (pas de secrétariat permanent), le CEDAG a poursuivi ses travaux autour des priorités suivantes :

- ▶ **Promotion du dialogue civil et de la démocratie participative** : rédaction d'un "manifesto" reprenant ses priorités en vue des élections européennes pour mai 2014.
- ▶ **Construction de liens** entre les organisations régionales et nationales de la société civile et avec les institutions européennes.
- ▶ **Représentation des opérateurs de services à profit social** dans certaines confédérations européennes de la société civile ([Social Platform](#), [Social Economy Europe](#), [Social Services Europe](#)).

Par l'intermédiaire du CEDAG, l'UNIPSO a notamment participé à l'élaboration du dossier rentré auprès de la Commission européenne en vue de la deuxième phase du projet intitulé "Promoting employers' social services organisations in social dialogue" (PESSIS). Ce projet européen a pour objectif de promouvoir les employeurs du secteur à profit social ("services sociaux") dans le dialogue social européen et d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du dialogue social dans le secteur par l'échange de bonnes pratiques entre Etats membres. Huit organisations européennes actives dans les services sociaux et de santé encadrent le projet.

La défense et la promotion du secteur en 2013

L'UNIPSO défend et représente les intérêts du secteur à profit social au travers d'une série de dossiers qu'elle porte auprès des pouvoirs publics et/ou de diverses instances socio-économiques.

L'année 2013 a été une année riche en construction et en rédaction avec, entre autres, la rédaction du Memorandum UNIPSO en vue des élections de 2014 ainsi que l'élaboration d'un Guide de l'innovation sociale.

La défense et la promotion du secteur en 2013

Memorandum UNIPSO

Dans la perspective des élections de 2014, l'UNIPSO a interpellé les partis politiques démocratiques par le dépôt d'un Memorandum, et ce afin d'anticiper la rédaction de leurs programmes respectifs. Fruit d'un long processus de travail et de réflexion auquel bon nombre de membres ont participé, il porte d'une part sur les valeurs que le secteur défend et d'autre part sur les revendications du secteur. Il est une bonne occasion de se positionner, d'attirer l'attention sur les réalités, les valeurs et les défis du secteur et d'insuffler une dynamique qui réserve une place importante au profit social.

Rédaction du contenu

La méthode utilisée pour collecter les revendications du secteur et rédiger le Memorandum a été la suivante :

L'UNIPSO a collecté les différents Memoranda disponibles. La **compilation des revendications des fédérations membres** a fait émerger des priorités transversales. Sur base de ces données, du Memorandum 2009 et du travail déjà réalisé au sein du GT «Accord non marchand», l'UNIPSO a réalisé un tableau reprenant les différentes thématiques et revendications pressenties.



Un **groupe de travail** a été mis en place. Tous les membres étaient invités à y exprimer leurs revendications sur les thématiques prédéfinies (sur base de tableaux envoyés préalablement).

Dès le premier projet de Memorandum rédigé, il a été envoyé aux membres du CA, de l'AG et aux membres ayant participé aux GT pour **relecture**. La collecte des remarques des membres s'est terminée début octobre. Le nouveau projet de Memorandum a été soumis à relecture définitive lors d'un CA élargi le 10 octobre. À cette occasion, le texte a été approuvé.

La version définitive du Memorandum est disponible sur le [site internet de l'UNIPSO](#).

Communication

Le Memorandum a été **envoyé aux bureaux d'études et aux sièges des partis démocratiques** (cdH, Ecolo, PS et MR, PTB, FDF) et ce, afin de précéder la rédaction des programmes électoraux. Parallèlement à cet envoi, une demande de rencontre a été faite à l'ensemble des interlocuteurs.

Lors de l'AG de décembre, le Memorandum finalisé a été distribué aux membres. Un **large débat avec les représentants des bureaux d'étude des partis** a également été organisé⁵ autour du transfert de compétences et de ses conséquences sur la pérennité des services.

Le Memorandum a été transmis largement (\pm 300 envois), via courrier, aux différents partenaires de l'UNIPSO (membres, pouvoirs publics, acteurs de la concertation sociale, etc.) fin de l'année 2013. Une campagne de diffusion du Memorandum a été imaginée fin de l'année 2013, pour prendre cours en 2014 :

- ▶ Rencontre des présidents de partis politiques francophones.
- ▶ Tour des Régions à travers la Wallonie et à Bruxelles.

Une première ébauche de scénario de ces rencontres et la recherche de lieux pouvant les accueillir ont été organisées fin 2013. Ce travail se poursuivra en 2014.

⁵ Étaient présents : Madame **Charlotte DE JAER** (Etopia - Ecolo), Madame **Olga ZRIHEN** (IEV - PS), Monsieur **Antoine TANZILLI** (CEPESS - cdH) et Monsieur **Richard MILLER** (Centre Jean GOL - MR)

Sixième réforme de l'Etat : transferts des compétences

L'accord institutionnel pour la 6^e réforme de l'Etat, conclu par les négociateurs en octobre 2011, prévoit un important transfert de compétences vers les entités fédérées, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'aide aux personnes, de la famille, de l'économie sociale, de la formation et de l'emploi.

Dans le cadre de cette réforme, l'objectif de l'UNIPSO est de se positionner comme un partenaire privilégié auprès des pouvoirs publics afin d'influer sur l'organisation des transferts.

Un positionnement fort du secteur à profit social par rapport à la réforme

Sur base de la note "[Réforme institutionnelle : les enjeux pour le secteur à profit social](#)", publiée fin 2012, l'UNIPSO a poursuivi son travail de lobbying et défendu les 11 principes directeurs⁶ devant conduire la réforme pour préserver un modèle social fort dans différents lieux de concertation, consultation et décision.

Elle a notamment été auditionnée, en février 2013, auprès de la **Commission Wallonie-Bruxelles** et a présenté dans ce cadre ses priorités et enjeux au vu de la réforme aux membres de la Commission.

L'UNIPSO a également participé et alimenté les travaux des **groupes de travail CESW spécifiques à la réforme** (voir plus haut).

Depuis son instauration fin 2013, l'UNIPSO est également membre à part entière du **GPS-W** - "Groupe des Partenaires Sociaux Wallons" - dont le but est de renforcer le rôle de négociation et de concertation des partenaires sociaux wallons et développer un climat social constructif et favorable au développement socio-économique en Wallonie. Le positionnement de l'UNIPSO par rapport à la réforme pourra encore être défendu en ce lieu puisque la thématique prioritaire qui y sera abordée traitera précisément des transferts de compétences liés à la 6^e réforme de l'Etat.

Focus sur les matières "Santé"

Outre les aspects intersectoriels liés au transfert, la réforme institutionnelle entraîne une série d'enjeux sectoriels importants, notamment en ce qui concerne les matières liées à la santé et aux personnes âgées. Dans ce cadre, l'UNIPSO s'est positionnée comme relai et a notamment organisé un **groupe de travail interne** portant plus particulièrement sur le transfert des compétences dans les matières santé et personnes âgées. Partant du constat de la réforme institutionnelle, du contexte de restriction budgétaire et du vieillissement de la population, l'objectif de ce groupe de travail est de mener une réflexion, entre secteurs concernés, sur les enjeux et opportunités dans ces secteurs, de notamment repenser la politique future d'accompagnement des personnes âgées et de déterminer les éventuelles orientations politiques à préconiser.

Concernant ces matières, l'UNIPSO a également participé aux **GT spécifiques transfert de compétences "Soins de santé et aides aux personnes" et "infrastructures hospitalières"** mis en place par le CESW où elle a relayé le positionnement des membres concernés par ces matières.

Par ailleurs, suite à l'adoption de l'[accord de la Sainte Emilie du 19 septembre 2013](#) portant sur un projet, commun aux 4 partis politiques francophones, d'organisation des nouvelles compétences en matières de santé, d'aide aux personnes et d'allocations familiales, l'UNIPSO a procédé à une **analyse approfondie de ce nouveau modèle de gestion et d'organisation des compétences dans ces matières**. Sur cette base, l'UNIPSO a entamé une réflexion sur la mise en œuvre concrète de cet accord, notamment au niveau de la création du nouvel OIP wallon compétent pour l'ensemble des matières santé/personnes âgées/personnes handicapées (place des acteurs, modes de gestion, etc.), au niveau de la fonction consultative dans ces matières qui va devoir être réorganisée et au niveau du rôle de l'administration.

⁶ Cette note est disponible sur le site de l'UNIPSO : http://www.unipso.be/IMG/pdf/Reforme_institutionnelle_-_position_UNIPSO.pdf.

Parallèlement à cette analyse, l'UNIPSO a également participé activement aux travaux de la structure de coordination et d'encadrement mise en place par le Gouvernement wallon, dont les missions sont de poser les balises uniformes permettant d'accueillir chacune des compétences transférées en matière d'aide aux personnes et de soins de santé et d'assurer la gestion des transferts. Dans ce cadre, l'UNIPSO a pris part aux **groupes de travail mis en place par la DGO5⁷**, chargés d'analyser et de relever les points d'attention dans chaque matière spécifique, pour garantir que l'accueil de chaque nouvelle compétence se réalise sans discontinuité ni rupture de service, à la fois pour les bénéficiaires, les opérateurs et les administrations.

Innovation Sociale

Les entreprises à profit social doivent continuellement s'adapter aux nouveaux besoins sociaux et aux évolutions réglementaires, techniques et sociétales. Par conséquent, elles doivent sans cesse innover et trouver de nouvelles solutions à des besoins sociaux insuffisamment satisfaits.

Malheureusement, elles éprouvent des difficultés pour bénéficier de l'expertise et du financement nécessaire à la recherche et au développement de leur projet d'innovation sociale.

*Face à ce constat, l'UNIPSO a décidé de **soutenir et de stimuler l'innovation sociale et l'esprit d'entreprendre** au sein du secteur à profit social en Wallonie.*

Sensibilisation des secteurs à l'innovation sociale

Afin de sensibiliser l'ensemble du secteur à profit social à l'innovation sociale, de la dynamiser largement au travers des différents sous-secteurs, l'UNIPSO a sous-traité une partie du financement octroyé par la Wallonie vers les fédérations membres, signataires de l'accord non marchand privé wallon 2010-2011. Pour ce faire, une convention de collaboration "Association de frais-Innovation Sociale" a été rédigée et signée par l'ensemble des parties.

Chaque fédération a souligné sa volonté de promouvoir et de soutenir l'innovation sociale dans le secteur d'activités qu'elle représente à travers l'une et/ou l'autre des actions suivantes :

- ▶ Analyse des enjeux et des besoins insatisfaits ou émergents de la population dans le(s) secteur(s) d'activités que la Fédération représente et qui dépendent du périmètre de l'Accord cadre du secteur non-marchand privé wallon 2010-2011.
- ▶ Stimulation de la mise en réseau par le repérage et la mise en lumière de projets innovants répondant aux enjeux et aux besoins identifiés.
- ▶ Soutien (financier, technique, communication, etc.) à des projets innovants ou mise en œuvre de projets innovants au sein de la Fédération et/ou de ses membres.
- ▶ Réflexion critique sur les causes de réussite ou d'échec des projets innovants.
- ▶ Etude pour la mise en œuvre de futurs projets innovants répondant aux enjeux et aux besoins identifiés au sein de la Fédération et/ou de ses membres.

Ces 5 thématiques permettent d'aborder de façon complémentaire une **démarche unique en faveur de la promotion et du soutien à l'innovation sociale en Wallonie**. Il s'agit soit d'une mise en œuvre concrète d'innovation(s) sociale(s), soit d'un soutien direct, ou encore d'étapes préalables indispensables pour favoriser l'émergence d'innovation(s) sociale(s) dans un secteur.

⁷ Concrètement, un groupe de travail transversal a été mis en place, ainsi que 9 groupes de travail thématiques portant sur les matières suivantes : politique hospitalière, politique des aînés, santé mentale-assuétudes, première ligne, personnes handicapées, action sociale, allocations familiales, prévention et promotion de la santé et médecine du travail, concertation secteur public

Sensibilisation des pouvoirs publics à l'innovation sociale

Actuellement, la politique publique en matière d'innovation est cloisonnée et centrée essentiellement sur l'innovation technologique et industrielle⁸. Qui plus est, une ASBL développant une innovation sociale de type technologique ne peut pas bénéficier des aides prévues pour les sociétés commerciales, en matière de recherche et d'innovation. Face à cette réalité, l'UNIPSO a exercé un lobbying auprès du Gouvernement pour le sensibiliser à la nécessité de développer une **stratégie publique structurelle en recherche et innovation sociales en Wallonie** (courriers aux Ministres Marcourt et Nollet, communiqué de presse, consécration d'un chapitre "Innovation sociale" dans le Memorandum UNIPSO).

Guide de l'Innovation sociale

Soucieuse de sensibiliser les pouvoirs publics à cette réalité et de dynamiser la créativité des entreprises à profit social, l'UNIPSO a également décidé de développer, en collaboration avec ses fédérations membres, une expertise en la matière comprenant des éléments conceptuels, des outils pratiques et des exemples de projets socialement innovants. Cette volonté s'est traduite par la **rédaction d'un premier guide "wallon" de l'innovation sociale** (en cours de rédaction – publication dans le courant de l'année 2014).

Dans sa première partie, ce guide dressera la genèse et les contours de l'innovation sociale autour de sa définition, des acteurs et des principes qui la sous-tendent et des liens privilégiés qu'elle entretient avec les entreprises à profit social. Ensuite, une partie pratique présentera des outils permettant de caractériser et de construire des projets d'innovation sociale, des projets pour renforcer la sensibilisation des acteurs du secteur à l'innovation sociale ainsi que les mécanismes de soutien et de financement développés tant par les pouvoirs publics que par des initiatives privées. Ce guide comportera une troisième partie dédiée à la présentation du travail des fédérations wallonnes du secteur à profit social en faveur de l'innovation sociale et à une première ébauche de cartographie de projets socialement innovants en Wallonie. Enfin, le dernier chapitre de ce guide sera consacré aux enjeux et à la vision pour demain du nécessaire développement de l'innovation sociale en Wallonie.

⁸ Décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche et de l'innovation en Wallonie

Les aides à l'emploi (APE)

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 modifiant l'Arrêté APE

En 2013, l'UNIPSO a poursuivi les concertations sur la nouvelle mouture de l'Arrêté APE. Suite à sa mise en œuvre, des textes explicatifs ont été rédigés, des formations ont été mises en place et une matinée d'information sur la question a été organisée dans le cadre du lancement du site Internet www.aides-entreprise-sociale.be.

Cet Arrêté a introduit des changements très importants pour les employeurs :

Le remplacement des travailleurs APE

Auparavant, en cas de remplacement temporaire d'un travailleur APE, la subvention de l'employeur ne diminuait pas, quel que soit le nombre de points que son remplaçant pouvait promériter. Cette situation impliquait que certains employeurs recevaient trop de subventions par rapport au coût du travailleur remplaçant. Dorénavant, la nouvelle disposition implique que le niveau de subventionnement sera maintenu en cas de remplacement temporaire. En cas de trop plein de subventions, elles seront gérées sur les autres travailleurs ou gelées temporairement, jusqu'au retour du travailleur remplacé. Cette démarche a également impliqué une redéfinition du «coût salarial» au sens de la réglementation APE, notion fondamentale pour les employeurs puisqu'elle détermine les dépenses admissibles dans le cadre du dispositif APE.

Les crédits d'ancienneté

L'accord obtenu par l'UNIPSO sur le subventionnement de l'ancienneté a été inscrit dans le texte. Par contre, sa mise en œuvre, prévue à partir de 2011, n'avait toujours pas été effectuée. L'UNIPSO a joué un rôle de lobbying auprès du Ministre Antoine et du FOREM pour que les sommes soient versées aux associations.

La définition de l'effectif de référence

L'administration (DGO6) souhaite harmoniser la définition des effectifs de référence dans les dispositifs qui relèvent de sa compétence et obtenir ces données via un accès à la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale. L'UNIPSO veille à ce que les nouvelles dispositions ne remettent pas en cause les effectifs de référence précédents, déterminés sous l'égide de la précédente législature.

La régionalisation des réductions de cotisations sociales

À la fin de l'année 2013, le Gouvernement fédéral et l'ONSS ont décidé de transformer la réduction de cotisations sociales «contractuels subventionnés» en réduction «groupe cible». L'UNIPSO a alerté les Ministres fédéraux et wallon de la nécessité que cette opération imposée sans concertation soit neutre pour les employeurs. L'UNIPSO a également pris des contacts avec les secrétariats sociaux et l'ONSS.

Les formations APE

Un module de formation à destination des gestionnaires des APE ou des responsables d'institutions a été mis en place. Cette formation a été donnée à 3 reprises au cours de l'année 2013.

L'UNIPSO dans la concertation sociale : les accords du non-marchand

L'objectif historique des accords du non marchand – initiés au printemps 2000 – était d'uniformiser le statut social des travailleurs sur ceux de l'ex CP 305.01 (secteur des hôpitaux) afin de favoriser notamment la mobilité des travailleurs et l'attractivité du secteur. Depuis lors, cette harmonisation a connu des avancées différentes selon les secteurs et la capacité budgétaire des entités fédérées dont ils dépendent. Cela amène de nouvelles revendications syndicales mais aussi des demandes des fédérations d'employeurs. Celles-ci concernent à la fois les conditions de travail mais aussi la formation, les frais de déplacement, l'encadrement, etc.

Suivi et évaluation des accords du non-marchand 2010-2011

Afin d'éviter la concurrence entre les secteurs fédéraux et régionaux, les accords non marchands en Région wallonne ont pour objet d'aligner les conditions de travail dans les secteurs de l'action sociale et de la santé régionaux et fédéraux. Cela permet une meilleure mobilité des travailleurs et concourt à une politique de la santé de qualité sur l'ensemble du territoire belge.

En 2013, l'UNIPSO a effectué un suivi de la mise en œuvre des accords 2010-2011, principalement en ce qui concerne l'intégration des nouvelles mesures dans les politiques fonctionnelles. L'UNIPSO a participé à des réunions de travail avec le cabinet de la Ministre Tillieux relatives au projet de décret-cadre modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé (volet décretaal) et aux accords sociaux dits du non-marchand.

L'objectif est que les mesures soient financées pour l'ensemble des travailleurs (quel que soit leur financement) et intégrées dans les différentes réglementations fonctionnelles.

L'UNIPSO a également été concertée par la DGO5 quant à la conception et la mise en œuvre du "petit cadastre" relatif aux données 2012. La nouveauté pour l'année 2012 a été l'introduction des mesures relatives à la formation issues de l'accord non marchand 2011-2012. Ce point est sensible pour les employeurs étant donné le faible financement des mesures et les obligations en matière de formation (bilan social, efforts de formations, groupes à risque, etc.) qui leur incombent.

Le cadastre Emploi Non Marchand en FWB : le projet SICE

Afin d'appuyer sa représentativité et renforcer sa position dans la concertation sociale, l'UNIPSO a développé une série de collaborations et partenariats avec, d'une part, ses organisations sœurs, et d'autre part, d'autres partenaires du banc patronal.

Comité de pilotage

L'UNIPSO, en tant que membre du Comité de pilotage du cadastre, a participé à diverses réunions et phases test qui ont permis de réorienter le projet SICE initial (Système d'Information du Cadastre de l'Emploi) vers un outil plus léger et temporaire, *Baby SICE*, qui récolte un nombre limité de données. En 2013, une récolte limitée de données relatives à l'année 2011 a été effectuée durant les mois de mars et avril. L'UNIPSO a travaillé sur l'amélioration de l'aide à l'encodage, de la notice explicative et de l'ergonomie du site.

Soutien logistique à la récolte de données 2013 (réponse à appel d'offre)

L'UNIPSO a organisé une série de séances d'information pour la Direction de l'Emploi non-marchand : 3 à Bruxelles et 2 à Namur pour un total de près de 500 participants.

Fin 2013, l'UNIPSO a également répondu à l'appel d'offre lancé par la Direction de l'Emploi du Non-marchand (DENM) afin d'organiser, pour les années 2014, 2015 et 2016, les séances d'information sur le cadastre, à destination des employeurs (volet logistique). L'objectif de ces séances est d'informer sur les démarches d'encodage à réaliser dans SICE.

Collaborations et partenariats

Collaboration avec AnikoS



La coopération étroite entre l'UNIPSO et AnikoS (fédération sœur de l'UNIPSO pour les services en Communauté germanophone) a permis :

- ▶ La promotion des projets UNIPSO auprès des partenaires germanophones : formations GO For, séminaires énergie, etc.
- ▶ La participation à la Commission spéciale germanophone au CESW et au Conseil Economique et Social de la Communauté germanophone.
- ▶ L'organisation de formations.

Pour obtenir davantage d'informations sur les activités développées par AnikoS : www.anikos.be.

Collaboration UNISOC



Le partenaire fédéral de l'UNIPSO, l'UNISOC, prend en charge les matières fédérales. Sur ces dossiers, l'UNIPSO informe ses membres et relaie leurs revendications vers l'UNISOC. Voici un aperçu des principaux dossiers abordés en 2013 :

- ▶ **Efforts de formation** : relèvement des sanctions – contribution à l'avis CNT.
- ▶ **Congé-éducation payé (CEP)** : nouvelle législation – préparation du transfert.
- ▶ **Réforme socio-économique et stratégie de relance** : suivi des changements législatifs (crédit-temps, prépension, etc.).
- ▶ **Déclaration risque social** : impacts pour le secteur à profit social.
- ▶ **Harmonisation du statut "ouvrier - employé"** : suivi auprès des membres de l'UNIPSO.
- ▶ **Régionalisation des réductions de cotisations sociales "contractuels subventionnés"** : collaboration dans l'analyse et les relations avec le Gouvernement fédéral, l'ONSS et les secrétariats sociaux.
- ▶ **Groupes à risque** : suivi et analyse de l'AR reprenant la nouvelle définition des groupes à risque.

Partenariat UCM



Suite au protocole d'accord conclu entre l'UNIPSO et l'UCM, le 17 octobre 2011, un partenariat privilégié a été instauré entre ces fédérations patronales autour de 2 axes :

- ▶ Le renforcement de la cohésion des employeurs dans le dialogue social (CESW)
- ▶ Le développement d'une collaboration opérationnelle sur le plan des services (secrétariat social)

En 2013, lors de diverses réunions, l'UNIPSO a rencontré les représentants du secrétariat social UCM.

L'UNIPSO a également mis en place une formation sur les marchés publics en collaboration avec l'UCM (voir chapitre sur la Formation des cadres et directions).

Partenariat Concert'ES



Lors du dernier trimestre 2013 et en vue des transferts de compétences, notamment dans les matières emploi, l'UNIPSO a entamé un partenariat avec Concert'ES, structure représentative de l'économie sociale en Wallonie. Les premières rencontres ont eu pour objet l'élaboration d'un cadre de collaboration, approuvé par les instances des deux structures. Le travail se poursuivra en 2014, principalement sur les aspects suivants :

- ▶ Régionalisation des groupes-cibles
- ▶ Titres-services

Les services aux membres

L'UNIPSO, c'est aussi une série de services rendus à ses membres et aux membres de ses membres pour les appuyer et les soutenir dans leur gestion quotidienne.

Et puisque bien informer, c'est avant tout bien connaître, l'UNIPSO a également mis en place des rencontres sectorielles et/ou intersectorielles au travers de groupes de travail.

Actions descendantes d'un côté, ascendantes de l'autre... pour une connaissance et une transmission optimale de l'information !

Les services aux membres

Formations pour cadres et directions

Depuis 2006, interpellée par le besoin de professionnalisation des fonctions dirigeantes dans le non-marchand, l'UNIPSO a mis en place une formation à destination des responsables et cadres du secteur à profit social.

Cette formation, articulée autour des grands domaines de la gestion d'une entreprise (contexte organisationnel, relations individuelles et collectives de travail, management, communication, gestion administrative et financière, etc.), est découpée en 6 unités de 6 à 7 jours chacune, pour un total de 300 heures.

Dans un contexte européen de formation tout au long de la vie, d'obligations de formation fédérales et/ou sectorielles, de complexification du champ d'action des entreprises à profit social, de nouvelles exigences des pouvoirs subsidiants et afin de permettre aux employeurs de respecter ces obligations et les aider dans la mise en place d'outils appropriés pour améliorer la gouvernance et la professionnalisation des institutions, l'UNIPSO propose une offre de formation spécifique pour le public des cadres et directions du secteur à profit social.



GO For "Gestion d'une entreprise à valeurs sociales" : une formation continue pour les responsables et cadres du secteur à profit social

En 2013, 3 sessions GO For se sont chevauchées :

- ▶ La sixième session a pris fin;
- ▶ La septième session, commencée en septembre 2012, a suivi son cours;
- ▶ La huitième session a débuté en septembre 2013.

Au total, ce sont 40 journées de cette formation qui ont été organisées en 2013, permettant la formation de 72 personnes.

Nouveauté 2013 : une session de 150h de cette formation a été lancée afin de répondre à la demande d'un public-cible spécifique : les chefs de groupes AWIPH. En effet, ils sont soumis à une obligation de formation de la part de l'AWIPH. Le nombre de places dans GO For étant très limité, ils pouvaient rarement s'y inscrire. Cette formation a débuté en septembre 2013 et se terminera en juin 2014.

Ce cycle se divise en 4 modules portant sur les matières suivantes :

- ▶ Communication
- ▶ Législation sociale
- ▶ Gestion d'équipe
- ▶ Gestion organisationnelle

Formation pour les cadres de santé

Afin de bénéficier d'un complément fonctionnel (prime), les cadres du secteur de la santé sont soumis à des obligations de formation sur les trois thématiques définies par le prescrit légal de l'accord social 2005-2010, à savoir : la **législation sociale**, le **bien-être au travail** et la **gestion d'équipe**. Cette formation a obtenu l'agrément pour permettre à cette catégorie de personnel de remplir ses obligations.

En 2013, sur base des trois axes du prescrit légal, **30 modules de deux jours** ont été organisés sur les thématiques suivantes :



Module 1	<i>De la législation sociale à l'horaire / Les congés</i>	<i>La loi sur le bien-être au travail</i>	<i>Les outils du manager</i>
Objectif	Connaître les bases légales du temps de travail et des congés en vue de les appliquer dans un horaire.	Mettre en œuvre les principes de la législation sur le bien-être au travail dans l'organisation du travail et la gestion des équipes.	Trouver un mode de communication efficace avec son équipe.
Module 2	<i>La planification d'un horaire - Variables organisationnelles de l'équipe de soin - Application informatique</i>	<i>Le métier de cadre</i>	<i>Vers un leadership de qualité</i>
Objectif	Maîtriser la planification d'un horaire en prenant en compte les variables organisationnelles de l'équipe de soins. Planifier un horaire avec un logiciel spécifique et adapté.	Appréhender les différentes facettes du métier de cadre de santé.	Investir la posture de leader de son équipe.
	Module 3	<i>Le métier de cadre spécifique DDI</i>	<i>Vers un leadership de qualité approfondissement</i>
Objectif		Être sensibilisé aux outils qui sont proposés aux équipes de Cadres sous votre responsabilité et à leurs attentes. Interroger et identifier les spécificités de la gestion d'équipe pour une DDI. Elaborer collectivement une vision commune à toute la ligne hiérarchique de la gestion d'équipe.	La posture de leader de son équipe : mise en pratique.

En 2013, 385 personnes, provenant de 22 institutions de santé différentes (hôpitaux, hôpitaux psychiatriques, maisons de repos, maisons de repos et de soins, etc.), ont été formées dans le cadre de ces modules.

Conférences "Relations entre les pouvoirs subsidants et le secteur à profit social" en partenariat avec le Master en Ingénierie et Action sociale de Louvain-La-Neuve.

Les politiques de subsidiation du secteur à profit social (associations privées et structures publiques) sont en passe de changer profondément. Ces évolutions des modes de soutien du secteur à profit social par les pouvoirs publics pourraient, à terme, profondément modifier les relations avec les pouvoirs subsidants mais aussi avec les bénéficiaires, et, par voie de conséquence, l'organisation et l'existence même des organismes non marchands, les relations avec les travailleurs, la qualité des services, etc.

Il s'agit donc d'amener des éléments d'analyse utiles pour alimenter une vision globale et critique permettant à chacun d'évoluer vers un positionnement et de réfléchir aux actions possibles dans son institution et dans son secteur.

Deux conférences ont eu lieu cette année, en mai et en décembre, avec pour thèmes respectifs :

- ▶ "Focus sur les appels à projet et les appels d'offres"
- ▶ "L'évaluation des services en question : comment en améliorer la pertinence ?"



Plus de 150 personnes ont assisté à chacune de ces conférences.

Formation Marchés publics

La question de la passation des marchés publics est une matière nouvelle pour bon nombre d'ASBL. En 2013, l'UNIPSO a souhaité aider ses membres à franchir ce cap et y voir plus clair en mettant en place des modules de formation adaptés.

3 modules de formation sur les marchés publics dans le secteur à profit social ont ainsi pu être organisés dans le cadre du partenariat entre l'UNIPSO et l'UCM.

Chaque module d'une journée a regroupé une dizaine de personnes.

Facilitateur URE non marchand de Wallonie

Depuis 2011 et suite à un marché public lancé par la Wallonie, l'UNIPSO remplit désormais la mission de Facilitateur URE (Utilisation Rationnelle de l'Énergie) non marchand qui poursuit des objectifs d'information, de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement pour les institutions du secteur à profit social dans leurs économies d'énergie.

En 2013, la mission du Facilitateur URE (Utilisation Rationnelle de l'Énergie) s'est articulée autour des axes suivants :



Wallonie

- ▶ **Réponse aux questions spécifiques du secteur non marchand en matière d'URE** (informations techniques, méthodologiques, primes énergie, sensibilisation, etc.).
- ▶ **Organisation de séminaires d'information couplés à la visite d'un bâtiment exemplaire** : 10 séminaires d'information, répartis sur 5 provinces, ont été organisés à l'attention de l'ensemble des institutions du secteur à profit social.

Ces séminaires ont abordé les thèmes suivants :

- ▷ La rénovation basse énergie du Centre d'accueil les Heures Claires à Spa.
- ▷ La gestion durable de l'énergie dans les centres culturels et les autres lieux dédiés à la culture au Théâtre de Namur.
- ▷ Les mesures pour diminuer les consommations d'énergie dans les écoles au Collège Saint Guibert à Gembloux.
- ▷ L'optimisation d'une installation de chauffage.
- ▷ La connaissance et la gestion des consommations d'énergie.
- ▷ La sensibilisation du personnel et des bénéficiaires aux économies d'énergie.
- ▷ L'éclairage intérieur : allier confort visuel et économie d'énergie
- ▷ L'isolation

- ▶ **Animation de la plateforme énergie du secteur hospitalier**

La plateforme énergie du secteur hospitalier réunit une vingtaine d'hôpitaux wallons.

En février 2013, une table ronde d'une journée a été organisée autour du thème de l'air comprimé.

- ▶ **Mise sur pied et animation d'un groupe travail au sein du secteur culturel**

En novembre 2013, un appel à candidature a été lancé afin de participer à un groupe de travail sur la gestion de l'énergie au sein du secteur culturel. Cet appel a permis de constituer un groupe de travail composé de 11 personnes représentantes de divers lieux culturels. Une première réunion de travail a été organisée en décembre ayant pour thème le suivi des consommations et l'isolation.

- ▶ **Mise sur pied et animation d'un groupe de travail au sein des mutualités**

Un appel à candidature pour participer à un groupe de travail sur la gestion de l'énergie au sein des mutualités a été lancé en août 2013 et a permis de réunir 12 personnes ressources, provenant des 5 grandes mutualités (neutre, chrétienne, socialiste, libre et libérale). Une première réunion de travail s'est tenue en septembre sur le thème de la connaissance et le suivi des consommations. Une seconde réunion de travail a eu lieu en novembre sur le thème de la sensibilisation aux économies d'énergie. La mise sur pied et l'animation de ce groupe de travail est réalisée en sous-traitance pour l'ICEDD dans le cadre de ses missions de facilitateur URE bâtiments tertiaires de Wallonie.

► **Accompagnement de 10 institutions à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) :**

Un appel à candidatures pour un accompagnement gratuit à l'URE, lancé en avril 2013, a permis de sélectionner 10 institutions du secteur non marchand motivées, aux consommations élevées, souvent dotées d'un parc de bâtiments important et équitablement réparties sur le territoire wallon.

Ces institutions ont bénéficié pendant 10 mois d'un accompagnement méthodologique, technique et de sensibilisation, leur permettant de développer une politique de gestion de l'énergie efficace et pérenne dans leur institution.

Programme de l'accompagnement

Etapes	Explications	Dates
1^{ère} réunion collective réunissant les 10 institutions sélectionnées	Méthodologie d'action, primes, réglementation PEB, outils énergie à disposition, explications concernant la phase de collecte de données et la réalisation du cadastre.	Fin mai
1^{ère} réunion de la Team énergie avec le Facilitateur	Team énergie de lancement : présentation de l'accompagnement à l'URE, travail sur le diagnostic comportemental et la motivation.	Septembre
Diagnostic technique du bâtiment pilote	Réalisation d'un rapport de pré-check du bâtiment pilote.	Mi septembre -mi octobre
2^e réunion de la Team énergie avec le Facilitateur	Travail sur les mesures les plus rentables en matière d'économie d'énergie sur base du diagnostic technique et comportemental dans le bâtiment pilote. Elaboration d'un plan d'actions pour le bâtiment pilote.	Novembre
2^e réunion collective réunissant les 10 institutions	Partage d'expériences : force de l'institution, difficultés rencontrées, leviers d'actions.	Février
3^e réunion de la Team énergie avec le Facilitateur	Réponse aux problèmes rencontrés. Présentation des premiers résultats qualitatifs et/ou quantitatifs. Planification des actions à venir.	Février-mars

► Rédactions d'outils de communication :

- ▷ Rédaction d'une fiche *success stories* ayant pour thème la sensibilisation à l'URE.
- ▷ En collaboration avec l'ICEDD, réalisation de la fiche "Mesures courantes d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment".

Projet APSO : en route vers la simplification administrative !

L'objectif de la simplification administrative est de rendre les procédures administratives plus efficaces en les organisant de manière telle que, d'une part, l'administration soit en mesure de remplir ses tâches le mieux possible, et d'autre part, que le citoyen et l'employeur-"utilisateur" doivent fournir l'effort le plus réduit possible.

En sa qualité de fédération patronale intersectorielle représentant la majorité des fédérations représentatives des employeurs du secteur à profit social, l'UNIPSO a une légitimité pour coordonner des projets transversaux dans ces secteurs et une expertise en qualité de représentant des "employeurs-utilisateurs".

Simplification administrative : focus sur les préoccupations des employeurs du secteur à profit social

Dans le cadre de ce projet, les **objectifs pour 2013** étaient de :

- ▶ Se centrer sur des processus communs à l'ensemble des secteurs (demande d'agrément, demande et justification de subventions, rapport d'activité).
- ▶ Collaborer de manière générale à la simplification administrative et renforcer l'implication systématique des "employeurs-utilisateurs" dans les différents processus de simplification administrative mis en place en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En accord avec ces objectifs, les actions menées en 2013 sont les suivantes :

Task force simplification administrative

Par le biais d'une task force, mise en place depuis 2012, l'UNIPSO informe ses fédérations sur les travaux liés à la simplification administrative. Ces réunions favorisent la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques entre les secteurs puisqu'elles permettent notamment de faire le point sur les principales démarches administratives dans les secteurs représentés.

En 2013, la task force a également été l'occasion d'inviter eWBS pour présenter la structure et les objectifs du nouveau service en charge de la simplification administrative. Avant la fusion avec Easi-Wal pour former eWBS, la cellule de simplification administrative (FWB) était venue présenter les projets développés par la FWB. 6 réunions de la task force se sont tenues en 2013.

Agrément / Suivi des travaux du "GT Agréer"

En matière d'agrément, les actions de l'UNIPSO se sont essentiellement concentrées sur les travaux entrepris en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'UNIPSO a collaboré avec la cellule de simplification administrative, notamment en participant aux travaux du "GT Agréer". L'objectif de ce GT était de travailler à la simplification des étapes du processus "agréer" afin de proposer un processus générique de cette démarche qui soit applicable aux 41 dispositifs relevés en FWB (généralisation des agréments à durée indéterminée, simplification des modalités d'établissement des requêtes, traçabilité externe, etc.).

En 2013, l'UNIPSO s'est impliquée dans ce projet en participant activement aux réunions du "GT Agréer" et en relayant, vers ses membres, une information continue relative à ces travaux ainsi que, plus largement, aux travaux menés par la cellule de simplification administrative de la FWB. Une réflexion sur les agréments à durée indéterminée a également été menée.

Demande et liquidation de subventions / Suivi des travaux du "GT contrôler"

La DGO5 a lancé un projet pilote appliqué à 5 secteurs préalablement choisis par l'administration) visant à adopter une nouvelle procédure de déclaration et de justification des subventions. La volonté dans ce projet est d'adopter la philosophie d'un plan comptable minimum normalisé.

L'essentiel du travail de l'UNIPSO en 2013 s'est concrétisé par une analyse, une évaluation et une information vers les membres relatives à cette expérience pilote ainsi qu'aux travaux du "GT contrôler". Le projet mené par la DGO5 a également fait l'objet d'une rencontre d'échange entre la DGO5 et les secteurs.

Rapport d'activité simplifié et harmonisé / Suivi des travaux du "GT RASH"

La DGO5 souhaite harmoniser et simplifier le rapport d'activité des 18 dispositifs qui relèvent de son administration.

En 2013, dans le cadre de la collaboration engagée avec cette administration, l'UNIPSO a pu suivre les travaux du "GT RASH" et communiquer vers ses membres. Elle a également alimenté sa réflexion sur le projet en analysant les différents RA, leurs objectifs et des blocs de données pertinents.

Banque-carrefour d'échange de données

Le projet de Banque-Carrefour wallonne concerne particulièrement le secteur à profit social puisque le premier objectif opérationnel de ce vaste projet est la construction d'un cadastre de l'emploi non-marchand (CENM). L'objectif de ce cadastre est d'avoir une vue globale de l'emploi subsidié en Wallonie, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le projet de BCED et ses implications pour le secteur a fait l'objet d'une présentation par les personnes en charge de cette matière au sein d'eWBS. Dans ce projet, le rôle de l'UNIPSO a essentiellement porté sur une communication vers ses membres du projet et de son état d'avancement ainsi que le rappel, aux autorités et personnes en charge du projet, de la nécessaire implication des employeurs aux différents stades du processus d'élaboration et de collecte des données.

ABC des démarches

En 2013, l'UNIPSO a été consultée par eWBS (e-Wallonie-Bruxelles-Simplification) pour collaborer à l'amélioration et au développement du projet "ABC des démarches", outil d'aide aux démarches administratives mis en place sur le portail de la Wallonie (plus particulièrement sur la partie non marchande). L'UNIPSO s'est impliquée en dressant un état des lieux de la situation tant au niveau de la structure que du contenu de l'outil et en entamant une réflexion sur les "sous-publics du non-marchand" et sur d'éventuels nouveaux "événements déclencheurs".

Etude vieillissement

Depuis 2010, l'UNIPSO mène une étude participative sur les enjeux et les opportunités du vieillissement de la population pour le secteur à profit social. L'UNIPSO étudie ce phénomène en orientant sa réflexion autour de la question "Comment bien vieillir en Wallonie ?".

Ainsi, pour l'UNIPSO, "bien vieillir" repose sur l'équilibre et l'articulation entre plusieurs problématiques : les lieux de vie, la participation sociale, citoyenne et culturelle, l'inclusion sociale, la mobilité et l'aménagement du territoire, la formation des prestataires de services et l'accessibilité financière des services.

Ce défi du "bien vieillir", associé à la réforme institutionnelle et aux difficultés budgétaires, se traduit en de multiples besoins pour le secteur à profit social :

- ▶ Répondre à une demande croissante de services offerts aux personnes âgées
- ▶ Adapter l'offre de services aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences
- ▶ Repenser la prise en charge et l'accompagnement des aînés durant leurs parcours de vie

L'UNIPSO veut donc réfléchir à l'adaptation des structures et des services proposés aux personnes âgées, à la coordination nécessaire entre ces services et les politiques, mais également à l'innovation sociale indispensable pour faire face à ces nouveaux besoins.

"Comment bien vieillir en Wallonie?" : le regard intersectoriel de l'UNIPSO

Cette recherche poursuit plusieurs **objectifs** :

- ▶ Réaliser un état des lieux du vieillissement démographique en Wallonie, à partir de statistiques et d'informations remontées du terrain.
- ▶ Créer une vision intersectorielle et non marchande sur le vieillissement sous l'angle de son opportunité et de ses besoins.
- ▶ Anticiper la régionalisation des politiques relatives aux personnes âgées.
- ▶ Porter la vision UNIPSO intersectorielle du vieillissement aux responsables politiques, la mettre à l'agenda politique avec des propositions et interpellations concrètes.

L'étude se présente sous la forme d'une **série de 7 cahiers**, chacun s'articulant autour de grandes préoccupations, inter-liées et complémentaires, qui témoignent des besoins des personnes âgées. Ces cahiers se présentent comme suit :

- ▶ Le **Cahier 0 "Méthodologie et clés de lecture"** présente les repères méthodologiques qui ont encadré l'étude et en dit plus sur le concept du "bien vieillir" selon l'UNIPSO. Il comprend également la bibliographie générale, le glossaire et quelques annexes.
- ▶ Le **Cahier 1 "Le vieillissement sous toutes ses facettes, une société par, pour et avec les aînés"** aborde le vieillissement sous tous ses angles (sociologique, statistique, politique, etc.) pour mettre en lumière la complexité de la notion.

Les 5 cahiers suivants appréhendent et traitent les grands axes du "bien vieillir". Concrètement, il s'agit de dresser un état des lieux de l'offre des services existants, de pointer les besoins et d'apporter des propositions concrètes au service du "bien vieillir" en Wallonie :

- ▶ Le **Cahier 2 "Lieux de vie : une diversité, une complémentarité et un va-et-vient entre les services pour bien vieillir"** trace l'éventail de services déjà existants et des solutions alternatives déjà proposées en termes de lieux de vie et d'accompagnement pour les aînés. Il tente aussi de montrer à quel point ceux-ci semblent cloisonnés et affirme la nécessité d'imaginer des liens et des complémentarités entre les secteurs pour développer une approche globale et transversale de la prise en charge des aînés et, notamment en ce qui concerne les parcours de soins.

- ▶ Le **Cahier 3 "Participation sociale, citoyenne et culturelle : bien vieillir en restant actif et acteur"** donne un aperçu de la participation sociale des aînés dans notre pays. L'offre de services favorisant la participation y est couplée à un ensemble de pistes pour encourager les personnes âgées à rester actives et impliquées dans la vie sociale, d'autant que sont démontrés les effets positifs et diversifiés de la participation sociale sur la santé (sur les plans de la santé physique et mentale et du recours aux services).
- ▶ Le **Cahier 4 "Inclusion et lien social : bien vieillir ne se fait pas tout seul"** offre quelques repères pour appréhender l'isolement et la solitude des personnes âgées. Il est par exemple exposé qu'une corrélation apparaît clairement entre l'état de santé et le sentiment de solitude des personnes âgées. Certains chercheurs comparent le risque pour la santé que représentent l'isolement social et la solitude avec celui que pose le tabagisme. En outre, ils sont depuis longtemps convaincus qu'un réseau social solide favorise la santé physique et psychique des personnes âgées. Des initiatives visant à combattre la solitude des aînés sont examinées. Enfin, des pistes pour rompre cet isolement ressenti sont proposées.
- ▶ Le **Cahier 5 "Des professionnels qualifiés et en suffisance pour permettre le bien vieillir"** fait état de l'accélération de la demande adressée aux secteurs à profit social pour répondre aux besoins croissants des aînés (création et développement de nombreux services dans le secteur de l'aide aux personnes âgées et de la santé). Après avoir présenté l'offre de formation de base et continuée pour les professionnels, il pointe les besoins, les lacunes, et montre à quel point assurer la formation des professionnels est la clé pour garantir la réponse aux besoins des bénéficiaires.
- ▶ Le **Cahier 6 "Mobilité, transport et aménagement du territoire : en route pour bien vieillir"** partage quelques informations sur la mobilité des aînés et l'aménagement du territoire. Il dresse un échantillon d'initiatives en faveur de la mobilité des personnes âgées et avance quelques priorités pour une société sociale.

Le travail de l'UNIPSO réalisé en 2013 a permis de :

- ▶ Mettre en place un comité de relecture chargé de relire et d'avaliser les contenus.
- ▶ Faire valider, par les membres, les revendications politiques soulevées dans les cahiers.
- ▶ Finaliser le contenu en fonction des remarques des membres.
- ▶ Commencer la mise en page des cahiers.

La publication et la promotion des cahiers sont prévues pour 2014.

Groupes de travail (GT)

Les groupes de travail mis en place par l'UNIPSO sont composés de représentants des fédérations et/ou d'institutions du secteur. Selon les matières traitées, le groupe de travail est l'endroit où s'élaborent les notes techniques et se préparent les positions du CA. Il est aussi un lieu d'échange d'informations pour les membres.

GT APE/Aides à l'emploi

Le GT APE s'est réuni 6 fois en 2013. Il a permis notamment de suivre les négociations et la mise en œuvre du nouvel arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 relatif aux APE et d'amorcer les discussions sur le transfert des compétences "emploi" de la Région wallonne.

GT formation

En 2013, le GT formation s'est réuni à 3 reprises. Ces réunions ont été l'occasion d'évoquer les nouveautés législatives liées à la formation (groupes à risque, efforts de formation, stages de transition, etc.). Y ont également été abordés les mandats UNIPSO liés à la formation (SFMQ, CESW, Consortium de validation des compétences, etc.) ainsi que les formations organisées par l'UNIPSO (GO For, cadres de santé, conférences MIAS).

Task force simplification administrative

Le groupe de travail dédié à la simplification administrative a eu lieu 6 fois en 2013. Celui-ci a abordé les différents projets en matière de simplification entrepris au sein des diverses administrations wallonnes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

GT réforme institutionnelle

En 2013, l'UNIPSO a organisé un groupe de travail portant sur le transfert des compétences dans les matières santé et personnes âgées. Partant du constat de la réforme institutionnelle, du contexte de restriction budgétaire et du vieillissement de la population, l'objectif de ce groupe de travail est de mener une réflexion entre secteurs concernés sur les enjeux et les opportunités dans ces secteurs, notamment repenser la politique future d'accompagnement des personnes âgées et déterminer les éventuelles orientations politiques à préconiser.

GT Memorandum

Le GT Memorandum s'est tenu 5 fois au cours de l'année 2013. Les réunions de ce GT ont été l'occasion de construire le Memorandum (valeurs et revendications du secteur).

Outils de communication

Communiquer et informer, c'est bien. Avec des outils adaptés aux besoins des membres, c'est mieux ! Depuis quelques années, l'UNIPSO développe des outils de communication adaptés à la réalité et aux besoins de ses membres. L'utilisation de plus en plus importante d'outils informatiques en témoigne.

Le PEP'S, Périodique des Entreprises à Profit Social

Le PEP'S est le feuillet d'actualité de l'UNIPSO. Il présente périodiquement toute l'information du secteur à profit social, regroupée sous différentes rubriques :

- ▶ "Zoom sur..." une actualité
- ▶ Brèves
- ▶ Question pratique
- ▶ Conseil énergie
- ▶ Infos sur les projets spécifiques, les groupes de travail de l'UNIPSO et les commissions du CESW
- ▶ Reportage



Il est disponible gratuitement sur le site www.unipso.be et un courriel est envoyé à tous les lecteurs dès sa publication sur le site.

L'UNIPSO Flash Hebdo (UFH), périodique juridique des entreprises à profit social

L'UFH est la lettre d'information hebdomadaire de l'UNIPSO. Elle a pour vocation de présenter les actualités juridiques et sociales du secteur au travers d' :

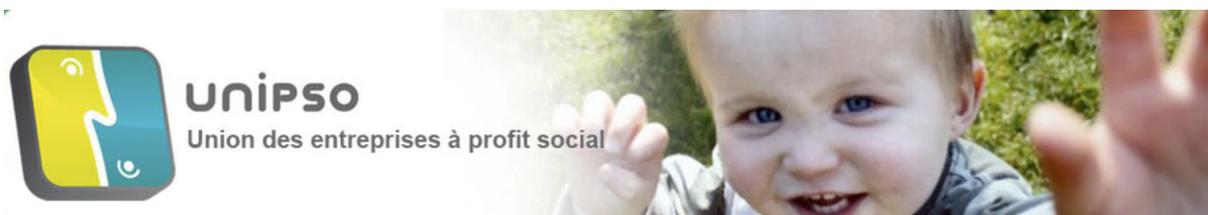
- ▶ Une vigie du Moniteur belge
- ▶ Une vigie des CCT en cours d'élaboration, déposées ou rendues obligatoires dans les différentes commissions paritaires du secteur
- ▶ Une vigie des ordres du jour ou décisions des différents pouvoirs exécutifs et législatifs
- ▶ Une brève information sur un ou deux sujets d'actualité sociale

unipso flash hebdo

L'info juridique du secteur à profit social

Elle est envoyée à tous les membres de l'UNIPSO ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande. Elle est également disponible sur le site www.unipso.be.

Le site www.unipso.be



L'UNIPSO a poursuivi la construction et la rédaction de nouvelles rubriques afin de rendre le site de la fédération plus accessible, dynamique et didactique. Le nouveau site UNIPSO est en ligne depuis la mi-2011 et, quoique certaines rubriques ne soient pas encore complètes, contient déjà une mine d'informations intéressantes pour le secteur. Le site www.aides-entreprise-sociale.be, dédié aux aides à l'emploi et aux aides européennes pour le secteur à profit social, a également été mis en ligne dans le courant de l'année 2013.

Annexes

- ▷ *La liste des fédérations membres de l'UNIPSO*
- ▷ *La composition des instances*
- ▷ *Les principaux avis adoptés en 2013 par le CESW et le CWEHF ayant un impact sur le secteur à profit social*

Annexes

Annexe 1 : la liste de nos fédérations membres

L'UNIPSO, ce sont **32 fédérations membres** regroupant des institutions et des entreprises actives dans les services centrés sur la personne, qui représentent ensemble les divers secteurs du secteur à profit social.

Vous trouverez ci-dessous et par ordre alphabétique les coordonnées des membres UNIPSO, arrêtées au 31 décembre 2013.

Fédérations	Adresses	Téléphone et fax	Site internet
AMA – Association des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris	 Rue des Champs Elysées, 13 1050 Bruxelles	02/513.62.25 02/514.23.00	www.ama.be
ANCE – Association Nationale des Communautés éducatives	 Avenue de Stalingrad, 54 1000 Bruxelles	02/513.17.24 02/503.45.60	www.ance.be
AnikoS – ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der Deutschsprachigen Gemeinschaft	 Rotenbergplatz, 19 4700 Eupen	087/59.46.28 087/59.46.19	www.anikos.be
ANMC – Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes	 Chaussée de Haecht, 579 1031 Bruxelles	02/246.41.11 02/246.46.59	www.mc.be
APOSSM – Association des Pouvoirs Organisateurs des Services de Santé Mentale	Rue du Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne	064/23.33.53 064/23.37.95	
CESSoC – Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel	 Rue Josaphat, 33 1210 Saint-Josse	02/512.03.58 02/511.19.99	www.cessoc-extranet.be
CODEF – Coordination de Défense des services sociaux et culturels	 Rue de l'Institut, 30 4670 Blégny	04/362.52.25	www.codef.be
Collectif SAPS – Services Agréés Partiellement Subventionnés c/o Accueil Mosan	 Rue de la Prévoyance, 12 5000 Namur	064/57.01.38 064/57.01.93	
CR – Croix-Rouge de Belgique	 Rue de Stalle, 96 1180 Bruxelles	02/371.31.11 02/646.04.39	www.croix-rouge.be
EWETA – Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté	 Route de Philippeville, 196 6010 Couillet	071/29.89.20 071/47.40.87	www.eweta.be www.leseta.be
FASD – Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile	 Av. Ad. Lacomblé, 69-71/ bte 7 1030 Bruxelles	02/735.24.24 02/735.85.86	www.fasd.be
FASS – Fédération des Associations sociales et de Santé	 Rue Gheude, 49 1070 Bruxelles	0475/58.26.10 02/223.37.75	www.fass.be
FCPF-FPS – Fédération des Centres de Planning familial des Femmes prévoyantes socialistes	 Place Saint-Jean, 1/2 1000 Bruxelles	02/515.04.89 02/515.18.81	www.planningsfps.be
FCSD – Fédération des Centrales de Services à Domicile	 Place Saint-Jean, 1 1000 Bruxelles	02/515.02.08 02/511.91.30	www.fcسد.be

FEDOM – Fédération wallonne de Services d'Aide à Domicile		Rue de la Tour, 10 (1 ^{er} étage) 5380 Noville-les-Bois	081/31.27.26 081/31.27.81	www.fedom.be
FELSI – Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants		Château Duden Avenue Victor Rousseau, 75 1190 Bruxelles	02/527.37.92 02/527.37.91	www.felsi.be
FIAS-ACFI – Fédération des Initiatives et Actions Sociales - Action Coordonnée Formation-Insertion		Chaussée de Boondael 6/ bte 14 1050 Bruxelles	02/640.44.07 02/648.83.40	www.acfi.be
FIH – Fédération des Institutions Hospitalières		Chaussée de Marche, 604 5101 Erpent	081/32.76.60 081/32.76.76	www.fihasbl.be
FILE – Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance		Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.83 02/210.42.84	www.fileasbl.be
FIMS – Fédération des Institutions Médico-Sociales		Rue Belliard, 23A / bte 3 1040 Bruxelles	02/230.30.27 02/230.23.77	www.fims-asbl.be
FIPE – Fédération des Institutions de Prévention Educative		Rue de l'Olivier, 90 1030 Bruxelles	071/32.78.32	www.amofipe.be
FISSAAJ – Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes		Chaussée de Boondael, 6 1050 Bruxelles	02/648.69.16 02/648.83.40	www.fissaaj.be
FNAMS – Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales		Chaussée de Haecht, 579/ bte 40 1031 Bruxelles	02/246.49.59 02/246.49.55	www.fnams.be
FSMI – Fédération des Services Maternels et Infantiles - Accueil de l'Enfant Vie Féminine		Rue de la Poste, 111 1030 Bruxelles	02/227.13.30 02/227.13.33	www.viefeminine.be
GASMAES – Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale		Allée Saint-Vincent, 7 5100 Jambes	081/40.33.78 081/40.35.71	www.gasmaes.be
LNH – Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés		Rue de Neufvilles, 455 7063 Neufvilles	067/33.02.25 067/33.44.22	www.lnh-asbl.be
MESSAJE - Mouvement des Etablissements et Services Spécialisés dans l'Aide à la Jeunesse et l'Enfance		Rue du Redeau, 64 5530 Yvoir	082/61.05.00 082/61.05.42	
MLOZ – Union Nationale des Mutualités Libres		Rue Saint Hubert, 19 1150 Bruxelles	02/778.92.11 02/778.92.02	www.mloz.be
Santhea		Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.70 02/511.04.54	www.santhea.be
SeGEC – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique		Avenue E. Mounier, 100 1200 Bruxelles	02/256.70.11 02/256.70.12	www.enseignement.catholique.be
UNMN – Union Nationale des Mutualités Neutres		Chaussée de Charleroi, 145 1060 Bruxelles	02/538.83.00 02/538.50.18	www.mutualites-neutres.be
UNMS – Union Nationale des Mutualités Socialistes		Rue Saint-Jean, 32-38 1000 Bruxelles	02/515.02.11 02/515.02.07	www.mutsoc.be

Annexe 2 : la composition des instances

Au 31 décembre 2013, les instances de l'UNIPSO se composaient de la manière suivante :

Membres du Bureau

Patrick DE BUCQUOIS (Caritas)	Président
Alain CHENIAUX (UNMS)	Vice-président
Pierre MALAISE (CESSoC)	Vice-président
Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA)	Trésorier
Valérie VICTOOR (Santhea)	
Michel DUPONT (ANCE)	
Alda GREOLI (ANMC)	
Michel MAHAUX (Santhea)	
Marie-Claire SÉPULCHRE (FEDOM)	

Membres du Conseil d'administration

Sognia ANGELOZZI (EWETA)	Administrateur
Bénédicte BURTON (FELSI)	Administrateur
Alain CHENIAUX (UNMS)	Administrateur
Patrick DE BUCQUOIS (Caritas)	Administrateur-Expert
Olivier DE STEXHE (FNAMS)	Administrateur
Benoît DE WAELE (SEGEC)	Administrateur
Michel DUPONT (ANCE)	Administrateur
Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA)	Administrateur
Fabiola FRIPPIAT (FILE)	Administrateur
Isabelle GASPARD (FIMS)	Administrateur
Pierre GEORIS (CESSoC)	Administrateur
Alda GREOLI (ANMC)	Administrateur
Danny HAVENITH (AnikoS)	Administrateur
Frédéric HENNAUT (UNMS)	Administrateur
Denis HENRARD (FIH)	Administrateur
Michel MAHAUX (Santhea)	Administrateur
Pierre MALAISE (CESSoC)	Administrateur
Brice MANY (FASD)	Administrateur
Jean-Paul ROSSIUS (GASMAES)	Administrateur
Marie-Claire SEPULCHRE (FEDOM)	Administrateur
Pierre SMIETS (FIH)	Administrateur
Daniel THERASSE (FISSAAJ)	Administrateur
Valérie VICTOOR (Santhea)	Administrateur
Marc XHROUET (FCSD)	Administrateur

Membres de l'Assemblée générale

Sognia ANGELOZZI (EWETA)	Pascal HENRY (FISSAAJ)
Rose-Marie ARREDONDAS (CODEF)	René JANSSEN (AnikoS)
Hafida BACHIR (FSMI)	Christian JAVAUX (ANMC)
Jean-Marie BONAMEAU (FIMS)	Zoran KACAREVIC (ANCE)
Michel BOURDON (LNH)	Michel MAHAUX (Santhea)
Bénédicte BURTON (FELSI)	Pierre MALAISE (CESSoC)
Isabelle CAMMARATA (APOSSM)	Brice MANY (FASD)
Alain CHENIAUX (UNMS)	Olivier MARIAGE (FASS)
Marc DAVREUX (Collectif SAPS)	Patrick MARLIERE (AMA)
Audrey DE BRIEY (FIAS)	Xénia MASZOWEZ (FCPF-FPS)
Patrick DE BUCQUOIS (Expert)	Sophie MEUNIER (APOSSM)
Nathalie DE MONTPELLIER (FNAMS)	Etienne MICHEL (SEGEC)
Olivier DE STEXHE (FNAMS)	Marc MINET (FASS)
Benoît DE WAELE (SEGEC)	Brigitte MOULIN (MLOZ)
Christian DENEÉ (FIH)	Eric OLBREGTS (FASD)
Edouard DESCAMPE (FIAS)	Dominique PLASMAN (FCPF-FPS)
Luc DETAVERNIER (MLOZ)	Jean-Paul ROSSIUS (GASMAES)
Michel DUPONT (ANCE)	Marie-Claire SEPULCHRE (FEDOM)
Stéphane EMMANUELIDIS (EWETA)	Jean-François SERVAIS (FIPE)
Alice FLAHAUT (FCSD)	Pierre SMIETS (FIH)
Paul FOURNY (MESSAGE)	Viviane STEVENS (LNH)
Fabiola FRIPPIAT (FILE)	Jacques TERNEST (FILE)
Joseph GANASSIN (UNMN)	Daniel THERASSE (FISSAJ)
Isabelle GASPARD (FIMS)	Muriel VANDENBROUCK (CR)
Pierre GEORIS (CESSoC)	Raymond VANDEUREN (FELSI)
Jean-Marie GILSON (CODEF)	Christine VANHESSEN (AMA)
Alda GREOLI (ANMC)	Anne VERHEYDEN (UNMN)
Danny HAVENITH (AnikoS)	Valérie VICTOOR (Santhea)
Frédéric HENNAUT (UNMS)	Marc XHROUET (FCSD)
Nathalie HENROT (MESSAGE)	

Annexe 3 : principaux avis adoptés en 2013 par le CESW et le CWEHF ayant un impact sur le secteur à profit social

Conseils	Date	N°	Intitulé de l'avis
CESW - Pol. générale	09/01/2013	1103	Déclaration commune - Transferts de compétences : principes généraux adoptés par les Conseils économiques et sociaux des entités fédérées
CESW - Energie	08/03/2013	1109	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
CESW - Pol. générale	20/03/2013	1112	Avis relatif à la Dynamique Horizon 2022 "Urgence et Audace"
CWES	25/03/2013	12	Sur le rapport d'évaluation intermédiaire de l'Agence de stimulation économique relatif à une mission déléguée en vue de financer l'émergence de projets globaux et structurants permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement socio-économique de la Wallonie
CESW - EFE	08/04/2013	1113	Avis relatif au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19/12/2002 portant exécution du décret APE
CESW - AIS	22/04/2013	1114	Avis sur le projet de décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère - parcours d'accueil des primo-arrivants
CESW - EFE	06/05/2013	1115	Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution de l'accord de coopération relatif aux stages de transition
CESW - EFE	27/05/2013	1117	Avis sur l'avant-projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins de vie "Enseignement-Formation-Emploi"
CWEHF	10/06/2013	31	Avis relatif à : <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'avant-projet de décret destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne - 2^e lecture ▶ l'avant-projet de décret destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution - 2^e lecture ▶ l'avant-projet de décret destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'administration des établissements pour aînés en Région wallonne - 2^e lecture
CWEHF	10/06/2013	32	Avis relatif à l'avant-projet de décret visant à promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des associations financées par la Communauté française
CESW - AIS	08/07/2013	1124	Avis relatif aux projets de décrets promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs
CESW - AIS	08/07/2013	1125	Avis relatif à l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue de la création de services d'aide et de soins aux personnes prostituées
CESW - AIS et FIS	11/07/2013	1126	Avis relatif au projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'harmoniser et de simplifier le processus d'octroi et de contrôle des subventions et les rapports d'activités
CESW - AIS	11/07/2013	1127	Avis relatif à l'avant projet de décret insérant certaines dispositions dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives à la création d'une plate-forme wallonne d'échange électronique en matière de santé ainsi qu'à l'avant projet d'arrêté portant exécution de ces dispositions
CWEHF	12/07/2013	33	Avis relatif à l'avant-projet de décret promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs
CESW - AIS et FIS	15/07/2013	1128	Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives aux accords sociaux dits du "non-marchand"

CESW - Pol. générale	15/07/2013	1132	Avis relatif au Plan Marshall 2.Vert - Rapport de suivi de mars 2013
CESW - Pol. générale	09/09/2013	1133	Avis sur la dynamique Horizon 2022 "De l'audace pour doper l'économie & l'emploi"
CESW - AIS	09/09/2013	1136	Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 1997 d'exécution du décret du 18 juillet 1997 créant un programme de transition professionnelle
CESW - EFE	09/09/2013	1138	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant divers décrets en matière d'emploi
CESW - AIS	09/09/2013	1141	Avis relatif à la reconnaissance d'un réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie
CESW - EFE	23/09/2013	1143	Avis sur l'avant-projet de décret relatif à la formation alternée pour les demandeurs d'emploi et modifiant le décret du 18 juillet 1997 relatif à l'insertion de demandeurs d'emploi auprès d'employeurs qui organisent une formation permettant d'occuper un poste vacant
CESW - EFE	23/09/2013	1144	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant divers décrets en matière de formation professionnelle
CESW - EFE	23/09/2013	1145	Avis relatif aux projets de décrets instituant un Cadastre de l'emploi non-marchand en Wallonie
CESW - EFE	16/12/2013	1155	Avis sur le projet d'accord de coopération relatif à la création et au développement de structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie
CESW - AIS	16/12/2013	1157	Avis relatif au projet d'arrêté concernant les centres et les fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale



UNIPSO

Siège social

Square Arthur Masson, 1 - bte 7

5000 Namur

 081/24.90.20

Bureau bruxellois

Rue du Congrès, 37-41 - bte 3

1000 Bruxelles

 02/210.53.00

www.unipso.be

unipso@unipso.be

